

# RAPPORT ESG<sup>(1)</sup> Climat 2022

ESG : relatif au respect d'objectifs  
Environnementaux, Sociaux  
et de qualité de la Gouvernance

(1) Rapport établi en application des dispositions de l'article 29 de la loi de transition énergétique pour la croissance verte

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>4</b>
<b>1. DEMARCHE GENERALE DE L'ENTITE SUR LA PRISE EN COMPTE DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE ..</b>	<b>5</b>
1.1. Situation du portefeuille et principes directeurs.....	5
1.2. Approche ESG par classe d'actif.....	7
1.3. Nos investissements à impact.....	9
1.3.1. Fonds FNM Mutuelles Impact.....	9
1.3.2. Fonds Bien être .....	9
1.3.3. Fonds régionaux, santé et impact.....	9
<b>2. MOYENS INTERNES DEPLOYES PAR L'ENTITE.....</b>	<b>12</b>
<b>3. DEMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE AU NIVEAU DE LA GOUVERNANCE DE L'ENTITE .....</b>	<b>13</b>
3.1. Le modèle de gouvernance mutualiste :.....	13
3.1.1. Au sein d'AÉSIO Mutuelle .....	13
3.1.2. Au sein du Groupe AEMA.....	14
3.2. Cohérence démarche RSE – Investissements .....	15
3.2.1. Nos principales réalisations RSE 2022.....	16
3.2.2. Focus sur les actions environnementales.....	16
3.2.3. Notre démarche pour un numérique responsable .....	18
3.2.4. Comprendre les impacts du changement climatique .....	19
<b>4. STRATEGIE D'ENGAGEMENT AUPRES DES EMETTEURS OU VIS-A-VIS DES SOCIETES DE GESTION AINSI QUE SUR SA MISE EN ŒUVRE.....</b>	<b>20</b>
4.1. Présentation et extrait du bilan 2022 sur l'année 2021 de la stratégie d'engagement d'OFI Invest Asset Management.....	20
4.2. Présentation et bilan 2022 de la stratégie d'engagement 2021 Ostrum Asset Management ....	21
<b>5. TAXONOMIE EUROPEENNE ET COMBUSTIBLES FOSSILES .....</b>	<b>22</b>
5.1. Critères d'alignement de la taxonomie européenne.....	22
5.2. Alignement du portefeuille AÉSIO avec la taxonomie.....	22
<b>6. STRATEGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS INTERNATIONAUX D'ATTENUATION DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE (ARTICLES 2 ET 4 DE L'ACCORD DE PARIS) .....</b>	<b>24</b>
6.1. Méthodologie du calcul de notre empreinte et périmètre .....	24
6.1.1. Périmètre.....	24
6.1.2. Méthodologie de calcul de l'empreinte carbone.....	24
6.2. Notre stratégie d'alignement et situation du portefeuille.....	26
6.2.1. Notre stratégie d'alignement aux Accords de Paris .....	26
6.2.2. Répartition sectorielle de notre ECF sur le périmètre obligataire.....	27
6.3. Nos orientations sectorielles.....	28
6.4. Perspectives.....	30
<b>7. STRATEGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS LONG TERME LIES A LA BIODIVERSITE .....</b>	<b>31</b>
7.1. Notre stratégie pour protéger la biodiversité.....	31
7.1.1. Point d'étape 2022 : exclusion sectorielle sur l'huile de palme .....	32

7.2. Mesure de notre impact biodiversité.....	35
7.2.1. Evaluation de la gestion des risques liés à la biodiversité .....	37
7.2.2. Impact de notre portefeuille obligataire direct au 31/12/2022 sur l'abondance des espèces ..	38
7.3. Perspectives.....	39
<b>8. DEMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE DANS LA GESTION DES RISQUES .</b>	<b>40</b>
8.1.1. Fréquence de suivi des risques .....	41
8.1.2. Estimation quantitative de l'impact financier des principaux risques ESG (point e du 8 <sup>ème</sup> paragraphe de la partie III de la LEC).....	41
8.1.3. Estimation approfondie des risques liés au changement climatique.....	43
8.1.4. Estimation des risques liés à la biodiversité .....	44
<b>9. NOTRE POLITIQUE D'EXCLUSIONS SECTORIELLES .....</b>	<b>45</b>
9.1.1. Thématique du Secteur de l'Energie .....	45
9.1.2. Thématique Agriculture.....	45
9.1.3. Thématique Santé et Addiction.....	45
9.1.4. Thématique des armements .....	46
9.1.5. Thématique des paradis fiscaux .....	46
<b>LEXIQUE</b>	<b>47</b>

# INTRODUCTION

---

Héritière de l'esprit de ses trois mutuelles historiques fondatrices, AÉSIO mutuelle, membre du groupe AEMA, est une mutuelle de conviction. Elle conçoit son modèle mutualiste au service de l'utilité sociale pour accompagner les transitions sociétales, écologiques et numériques.

AÉSIO Mutuelle mène une politique d'investissement prudente encadrée par une politique générale fixée par le Conseil d'Administration et un suivi régulier par une Commission Financière composée d'élus. A ce titre, AÉSIO Mutuelle intègre des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans la gestion financière.

Cela se traduit par exemple par la prise en compte d'exclusions sectorielles et d'émetteurs traduisant une contribution affirmée à la transition énergétique. Cette logique sera prolongée par la définition d'engagements visant à la décarbonation du portefeuille, en cohérence avec les engagements pris par le Groupe AEMA.

Le rapport qui vous est présenté respecte la trame prévue par la réglementation conformément à l'article 29 de la Loi énergie-climat. L'objectif est de présenter la méthodologie d'investissement de la mutuelle et la prise en compte des enjeux climatiques et de préservation de la biodiversité.

# 1. DEMARCHE GENERALE DE L'ENTITE SUR LA PRISE EN COMPTE DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE

## 1.1. Situation du portefeuille et principes directeurs

Afin d'honorer les engagements pris auprès de ses adhérents, la stratégie d'investissement d'AÉSIO Mutuelle est marquée par une volonté de gestion prudente et une part majoritaire donnée aux produits de taux, permettant une visibilité des flux et une cohérence actif/passif optimale.

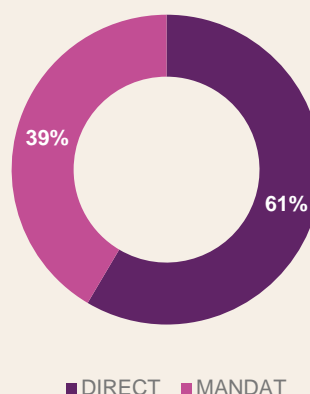
Au 31/12/2022, le portefeuille d'actifs de la mutuelle représentait **1,93 milliards d'euros d'actifs** dont une fraction significative en titres **obligataires et assimilés (56%)**, puis en **immobilier (15%)**, complétée par une diversification des actifs, notamment en **actions (11%)** et **participations (12%)**. AÉSIO mutuelle privilégie les investissements dans les placements liquides : produits de trésorerie, produits obligataires offrant un revenu régulier et fonds cotés. A titre de diversification et d'engagements stratégiques, la mutuelle peut investir dans des placements non liquides tels que les actions non cotées, la dette privée, les titres subordonnés, les fonds à impact...

Une part importante du portefeuille de valeurs mobilières de l'entité est déléguée à trois sociétés de gestion spécialisées et agréées par l'AMF, signataires des PRI, dont OFI Invest (membre d'Aéma Groupe), et Ostrum AM (Groupe Natixis), dans le cadre de mandats pour lesquels sont formalisés :

- Le degré d'aversion au risque et l'équilibre rendement/risque ;
- Des contraintes applicables à chaque poche de placements (allocation d'actif, rating, répartition géographique...)
- Les restrictions ou orientations ESG (trajectoire climatique, empreinte carbone, liste noire d'entreprises ne respectant pas notre politique ISR...)

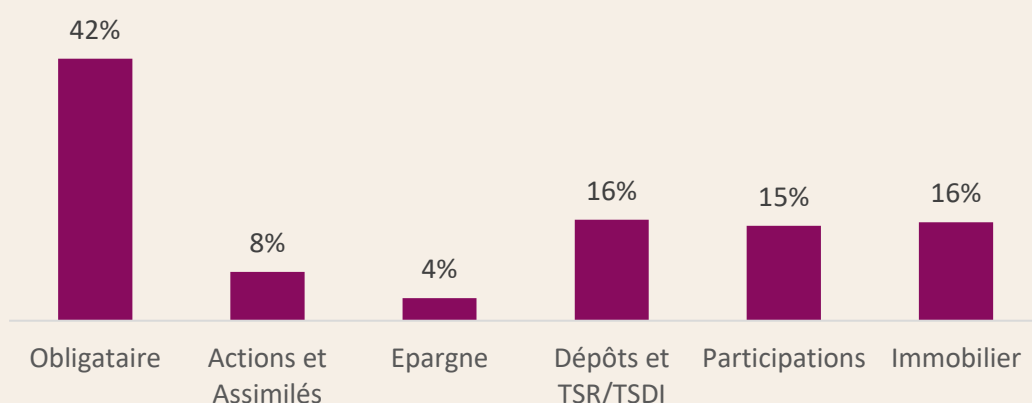
### Répartition par style de gestion au 31/12/22

39% de nos actifs sont gérés par trois sociétés de gestion. Ces actifs sont à 90% des obligations cotées d'entreprises ou souveraines, accompagnées d'une poche de diversification en OPC et liquidités.



La stratégie d'investissement d'AÉSIO repose sur l'optimisation du couple rendement/risque mais aussi sur la prise en compte de l'impact des portefeuilles au regard des critères environnementaux, sociétaux et de gouvernance. Cette orientation permet à AÉSIO de préserver sa solidité financière afin de garantir ses engagements envers ses adhérents, tout en intégrant des critères extra-financiers témoins de son engagement.

### Répartition des encours par type d'actif au 31/12/22



Chaque classe d'actif répond à un objectif différent au sein de notre stratégie d'investissement. AÉSIO Mutuelle conserve sur le long terme les investissements obligataires et en immobilier tandis qu'elle optimise tactiquement selon les cycles économiques ses placements sur les marchés action. Cette hétérogénéité de nature et d'objectifs engendre la nécessité d'adapter le prisme d'analyse ESG aux typologies d'actifs car l'horizon temporel, les risques associés et la disponibilité des indicateurs sont variables.


# 87%

AÉSIO accorde de l'importance au financement des économies européennes.

87% de nos investissements obligataires cotés portent sur des sociétés dont le siège social est en Europe, dont 60% sont en France.

## 1.2. Approche ESG par classe d'actif

Depuis 2022, AÉSIO est équipée de plusieurs logiciels afin de mesurer la dynamique ESG de ses investissements, s'assurer d'être en adéquation avec les accords de Paris et financer des sociétés sans controverses sévères. Chaque trimestre, nous analysons le portefeuille au prisme des indicateurs E, S et G afin de communiquer en interne sur les performances climatiques et sociales de nos investissements.



**95% de nos actifs cotés sont suivis au regard d'au moins un indicateur ESG**

Grâce à nos outils internes, notre taux de couverture des actifs suivis par au minimum un indicateur ESG est proche de 95%. A l'avenir, AÉSIO a l'ambition de couvrir 100% de ses actifs cotés, y compris les titres d'Etat, et d'y intégrer progressivement le non coté. En particulier :

- L'immobilier
- Les obligations souveraines et assimilées
- Nos investissements en non coté (infrastructure, dette privée...)
- Nos participations

Nous travaillons principalement avec les fournisseurs de données suivants : MSCI, Sustainalytics (MorningStar), Bloomberg et Sequantis Transition Monitor.

## SFDR et exposition 8 et 9

Le règlement SFDR de l'UE est conçu pour permettre aux investisseurs de distinguer et comparer plus facilement les stratégies d'investissement durables disponibles sur le marché. Ainsi, la création de 3 typologies d'OPC permet d'apporter aux investisseurs plus de transparence quant au niveau des caractéristiques environnementales ou sociales des produits financiers, à la durabilité de leurs investissements et de leur gestion.

- Les stratégies relevant de l'article 6 intègrent soit des critères ESG dans le processus de prise de décisions d'investissement, soit expliquent pourquoi le risque de durabilité n'est pas pertinent, mais ne satisfont pas aux critères supplémentaires applicables aux stratégies visées par l'article 8 ou l'article 9,
- Les stratégies relevant de l'article 8 promeuvent des caractéristiques sociales et/ou environnementales et peuvent investir dans des investissements durables, mais elles ne s'articulent pas autour d'un objectif d'investissement durable
- Les stratégies relevant de l'article 9 sont les plus avancées en la matière, avec un objectif chiffré d'investissement durable basé sur des indicateurs de mesure d'atteinte.

Au 31/12/2022, notre exposition aux OPC classés SFDR 8 et 9 en portefeuille atteint 86,9% (pour une cible plancher fixée à 80%). La partie classée SFDR 6 comprend majoritairement des OPC de diversification, difficilement pilotables avec une stratégie environnementale (obligataire à haut rendement, dette émergente etc...).

## TABLEAU SYNTHETIQUE DE NOS APPROCHES ESG PAR CLASSE D'ACTIF

	Encours en VM et %	Commentaire
<b>Obligations cotées - Entreprises</b>	<b>704 M€ 36%</b>	Les émetteurs en portefeuilles sont analysés sur leurs performances climatiques (engagements de réduction d'empreinte carbone, statut SBTI...) et sur les risques ESG associés (controverses, problème de gouvernance, respect des droits humains). Nous travaillons majoritairement avec les données MSCI, Bloomberg et Sustainalytics.
<b>Obligations cotées - Souveraines et supranationales</b>	<b>28 M€ 1%</b>	AÉSIO a comme objectif d'intégrer les obligations souveraines et les organismes supranationaux à son périmètre d'indicateurs ESG dès lors qu'une méthodologie et une harmonisation de l'approche entre fournisseurs de données seront disponibles.
<b>OPC cotés</b>	<b>211 M€ 11%</b>	Nous analysons les OPC au travers de plusieurs indicateurs, principalement sur le climat et le respect de nos politiques d'investissement. Nous accordons un point d'attention à l'absence de sociétés ne respectant pas les normes internationales dans les fonds ouverts. A fin 2022, 86,9% de ces OPCs sont classés article 8 ou 9 selon la norme SFDR.
<b>Fonds non cotés</b>	<b>41 M€ 2%</b>	La diversité des fonds non cotés et l'approche globalement propriétaire de notation ESG des sociétés de gestion rendent difficile la réalisation d'indicateurs communs. Nos équipes étudient actuellement la mise en place d'indicateurs KPI majoritairement environnementaux et sociaux sur les fonds non cotés avec un objectif d'harmonisation de la donnée.
<b>Titres subordonnés, participations et parts sociales</b>	<b>565 M€ 30%</b>	Les informations sur les critères ESG sont majoritairement indisponibles pour ce type de structures non cotées ne donnant pas lieu à des notations spécifiques en matières d'ESG. Toutefois, pour les entités non cotées de taille importante, une intégration dans nos indicateurs ESG sera mise en place.
<b>Immobilier</b>	<b>302 M€ 16%</b>	Courant 2024, AÉSIO intégrera ses plus grands actifs immobiliers dans le calcul de son empreinte carbone. Des études sont dès à présent en cours en interne afin d'évaluer, au travers les DPE notamment, la performance énergétique de notre parc (exploitation et placement pour les biens d'une superficie de plus de 1000 m2)
<b>Trésorerie et épargne</b>	<b>81 M€ 4%</b>	Aucune méthodologie n'est disponible à ce jour avec nos fournisseurs de données. Les équipes d'AÉSIO restent en veille pour intégrer au plus vite ces actifs dans le périmètre des indicateurs ESG.



## 1.3. Nos investissements à impact

### 1.3.1. Fonds FNM Mutuelles Impact

**AÉSIO Mutuelle** s'est associée en 2020 à la FNM pour la création de Mutuelles Impact, le 1er fonds d'investissement mutualiste à impact social et environnemental du secteur de la santé et du médico-social. La stratégie d'investissement de ce fonds accorde autant d'importance aux impacts sociaux et environnementaux créés par l'activité, qu'au rendement financier généré.

Le fonds Mutuelles Impact a pour objectif d'investir et de développer les entreprises à fort impact social dans les secteurs de la santé, de la prévention, du parcours de soin et du médico-social. Grâce à la participation de 44 mutuelles membres de la Mutualité Française et de la FNM, une première levée de fonds a été réalisée en novembre 2020 pour un montant supérieur à cinquante millions d'euros. AÉSIO mutuelle en est un financeur majeur, avec un engagement portant sur cinq millions d'euros investis pour le lancement.

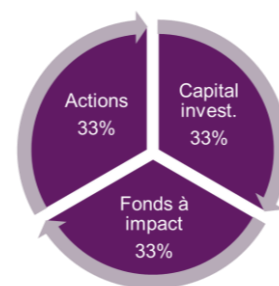
A fin 2022, le fonds Mutuelles Impact a investi 22,3 M€ auprès de 9 sociétés.

### 1.3.2. Fonds Bien être



En cohérence avec son engagement et ses valeurs mutualistes, AÉSIO Mutuelle a souhaité se doter d'un fonds dédié, « AÉSIO Bien-Être », à forte approche ESG, centré sur la thématique du Bien-Être. Créé en fin d'année 2021, et doté de 30 M€, ses investissements se répartiront équitablement au sein des trois poches suivantes :

- **Actions, en direct ou par le biais d'OPC, centrées sur la thématique « bien-être »** : santé, loisirs, formation, sport, entreprises labellisées...
- **Fonds à impact** avec pour objectif de générer un retour positif, ayant un impact social et environnemental mesurable, tout en assurant un rendement financier, sur le modèle des fonds non cotés déjà souscrits par la mutuelle (voir section suivante).
- **Capital-investissement** : prises de participations temporaires dans le capital de 10-15 entreprises à fort potentiel de croissance afin d'en compléter le financement et créer un effet de levier.



### 1.3.3. Fonds régionaux, santé et impact

AÉSIO Mutuelle renforce également son impact social et régional au travers de plusieurs engagements financiers en placements non cotés (type dette privée, infrastructure et capital investissement). Ces investissements sont plus particulièrement centrés autour de l'investissement régional, et des thématiques liées à la santé, aux énergies renouvelables ou encore aux associations.

En incluant le fonds Impact FNM, AÉSIO Mutuelle a engagé 20 M€ dans l'investissement à impact et/ou ancrage régional, au sein de sept fonds non cotés distincts, ainsi qu'1 M€ supplémentaire au sein d'un fonds ESS à ancrage local logé au sein de l'UMG AÉSIO-MACIF, qui sera transféré au sein d'AÉSIO Mutuelle en 2024.

Quelques-uns des fonds sélectionnés par AÉSIO sont décrits ci-dessous :

### Fonds Régional d'Investissement Auvergne-Rhône-Alpes 2



Second millésime d'un fonds créé en 2011 à l'initiative de la Région Auvergne-Rhône-Alpes avec l'appui d'investisseurs impliqués dans le développement du tissu économique de la région, FRI ARA 2 est un fonds dédié à l'investissement en fonds propres pour le développement, le redéploiement ou la transmission des PME régionales rencontrant des difficultés à trouver des financements bancaires. FRI ARA finance les entreprises en complémentarité avec les banques et Bpifrance, comme fonds de place, et a un rôle d'entraînement d'investisseurs locaux, générant une capacité d'endettement accrue pour les entreprises.

Géré par une société signataire des PRI, de l'Initiative Climat International (ICI) et de la Charte pour la Parité Femmes-Hommes de France Invest, le fonds intègre des critères ESG dans sa gestion.

A fin 2022, le fonds accompagne 14 entreprises de la région AURA, pour 28 M€.

### Dette Privée AURA



En 2020, AÉSIO Mutuelle a souscrit au fonds Dette Privée AURA, fonds de dette privée dédié au financement des entreprises intermédiaires de la région Auvergne Rhône-Alpes. Permettant de financer l'économie réelle au plus près des territoires et de développer la croissance en région AURA, cet investissement s'inscrit dans la logique d'accompagnement territorial souhaitée par la mutuelle.

De plus, la gestion de ce fonds, confiée à une société signataire des PRI, intègre les critères ESG dans la décision d'investissement et dans une logique d'accompagnement des entreprises tout au long du financement.

A fin 2022, le fonds mobilise 100 M€, répartis auprès de 16 entreprises de la région.

### NOVESS



Fonds dédié à l'Economie Sociale et Solidaire créé en 2016 à l'initiative de la Caisse des dépôts, le fonds NovESS vise l'accompagnement de structures de l'ESS innovantes socialement pour les faire changer d'échelle sur des marchés dynamiques (santé, sociale économie circulaire et collaborative, transition énergétique et démographique...). Le fonds souhaite répondre aux besoins des entrepreneurs de l'ESS, en accompagnant en fonds propres ou quasi-fonds propres ces structures afin de proposer des outils financiers complémentaires de l'offre existante, et créer un effet d'entraînement sur les investisseurs privés.

A fin décembre 2022, le fonds a financé 48 structures de l'ESS à hauteur de 64,5 M€.

### CapTech Santé Nutrition



Fonds thématique dédié à la santé et à la nutrition, avec un ancrage territorial dans les Hauts de France créé en 2021 par Finorpa Gestion, filiale du Groupe Finorpa, dont AÉSIO Mutuelle est associé. Il investit en fonds propres ou quasi-fonds propres dans de jeunes entreprises innovantes prioritairement actives dans les secteurs de la santé humaine ou animale, créatrices d'emploi et d'attractivité en région Hauts-de-France.

Le fonds a pour vocation d'accompagner l'essor de pépites internationales de la Biotech, Medtech et Digital Tech concevant des solutions innovantes répondant aux défis médicaux actuels ou futurs. Il promeut notamment des investissements engagés contre les maladies ayant des incidences et prévalences supérieures à la moyenne nationale en région des Hauts-de-France, tels que le diabète, certains cancers et maladies neurodégénératives.

A fin 2022, le fonds est en phase de croissance, avec six investissements réalisés pour 3,4 M€ et deux dossiers agréés en attente.

### **Blue Ocean**



Fonds thématique dédié à la protection de la biodiversité marine, lancé en 2022 par SWEN Capital Partners (filiale d'OFI Invest, Groupe AEMA), en partenariat avec l'IFREMER. Le fonds investit en fonds propres dans des jeunes sociétés apporteurs de solutions pour la protection de la vie océanique. Trois thématiques principales sont privilégiées : la surpêche, la réduction de la pollution et la décarbonation de l'économie.

Au 31/12/2022, le fonds a financé 9 structures pour environ 20 M€.

## 2. MOYENS INTERNES DEPLOYES PAR L'ENTITE

Dès l'exercice 2020, AÉSIO mutuelle a renforcé ses ressources humaines et techniques afin d'adapter son modèle de gestion d'actif aux enjeux de l'ESG. Au 31/12/2022, les moyens internes déployés par l'entité sont les suivants :

Type de ressource	Indicateur	Description
Humaine	Equivalent temps plein : 1	AÉSIO a créé en 2020 un poste d'ISR manager afin de répondre spécifiquement aux enjeux ESG sur le portefeuille. Une partie significative des filtres sur l'aspect ESG est également réalisé en amont des processus d'arbitrages au sein des sociétés de gestion sous mandat.
Technique	<p>5 logiciels en accès continu MSCI, Bloomberg, Sustainalytics, Carbon4 Biodiversité et Sequantis Transition Monitor</p> <p>1 étude annuelle sur le portefeuille réalisée en externe par Sustainalytics</p>	Environ 120 000€ sont alloués chaque année pour nos abonnements d'accès aux données financières et extra-financières et études.
Formation, Communication		Les communications sont réalisées régulièrement dès lors qu'une étape importante est franchie sur nos ambitions ESG. Sur l'année 2022, AÉSIO a communiqué sur sa politique d'exclusion sectorielle sur le pétrole. En interne, une mobilisation importante a eu lieu lors de la semaine du climat avec de nombreux témoignages et participations de plusieurs départements (Finance Corporate, RSE...) afin de sensibiliser les collaborateurs. Pour finir, le groupe AEMA, dont AÉSIO fait partie, communique activement sur les sujets ESG (engagements, adhésion NZAOA et FFBP, point d'étape décarbonation...) notamment la biodiversité.

### **3. DEMARCHE DE PRISE EN COMPTES DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE AU NIVEAU DE LA GOUVERNANCE DE L'ENTITE**

---

#### **3.1. Le modèle de gouvernance mutualiste :**

---

##### **3.1.1. Au sein d'AÉSIO Mutuelle**

AÉSIO mutuelle est une société de personnes, à but non lucratif. Détenue par ses adhérents, elle n'a pas d'actionnaires à rémunérer. Les adhérents, élus délégués par leurs pairs jouent un rôle central dans la vie de la mutuelle :

- Ils représentent les adhérents dans les instances de gouvernance nationales et territoriales de la mutuelle (assemblée générale, conseils territoriaux, commissions d'élus...).
- Ils élisent les administrateurs et les présidents des conseils territoriaux.
- Ils sont force de proposition et font remonter les messages du terrain.
- Ils animent la vie militante locale.

Les délégués, au nombre de 432, représentent les adhérents à l'Assemblée Générale, qui se réunit au moins une fois par an. Au sein de cette instance, les délégués se prononcent sur les résolutions présentées par le Conseil d'Administration sur les points essentiels de la vie de la mutuelle : les orientations politiques, stratégiques, les modifications statutaires, le rapport de gestion et les comptes annuels...

Le principe démocratique est simple et basé sur l'égalité : **un délégué, une voix.**

La démocratie, au sein d'AÉSIO mutuelle, est aussi une démocratie locale. Les élus mutualistes jouent un rôle de premier plan dans la vie des territoires. Par leur engagement dans des actions sociales et solidaires, ils contribuent à une société plus juste, plus égalitaire, plus généreuse, soucieuse du bien commun et attentive à ne laisser personne au bord du chemin.

## Incarnation de la RSE au sein de la gouvernance opérationnelle et politique :

<b>Instances opérationnelles composées de collaborateurs</b>	<b>LA DIRECTION RSE</b> : 8 collaborateurs dédiés au pilotage et à la mise en application des engagements et de la démarche RSE. Son rôle : piloter l'intégration de la RSE dans les métiers, assurer l'ancrage territorial de la démarche, embarquer les collaborateurs et les élus mutualistes et développer un écosystème vertueux avec nos parties prenantes.  <b>LE COMITE COLIBRI</b> : composé de représentants de chaque direction, pour coconstruire et suivre la mise en œuvre du plan d'action RSE 2021-2023.
<b>Instance politique composée d'élus mutualistes</b>	<b>LA COMMISSION RSE NATIONALE</b> : composée d'élus représentant tous les territoires de la mutuelle, elle définit les orientations RSE en lien avec la stratégie d'entreprise et veille à la prise en compte de leur ancrage territorial.
<b>Instance de dialogue externe</b>	<b>LE COMITE D'ORIENTATION</b> : instance de dialogue réunissant des représentants de partenaires sociaux nationaux, d'adhérents entreprises et d'administrateurs de la mutuelle.

### 3.1.2. Au sein du Groupe AEMA

AEMA Groupe est administré par un conseil d'administration composé au 31 décembre 2022 de :

- 24 administrateurs élus par l'assemblée générale, sur candidatures proposées par chaque entité affiliée parmi ses propres administrateurs ;
- Trois administrateurs représentant les salariés, désignés par une instance intersyndicale.

Au 31 décembre 2022, 41% des administrateurs élus par l'assemblée générale sont des femmes.

Conformément à la charte de gouvernance d'AEMA Groupe et au règlement intérieur du conseil d'administration, celui-ci s'appuie pour prendre des décisions, en conformité avec sa charte de gouvernance et son règlement intérieur, sur les travaux de son bureau, du comité exécutif, et de la commission « Engagements, rôle des élus dans le cycle des affaires et RSE » du Groupe. Cette dernière est chargée d'élaborer la réflexion sur les sujets de l'engagement, du rôle des élus dans le cycle des affaires et de la responsabilité sociale, sociétale et environnementale du Groupe, de l'investissement responsable du Groupe et de coordonner la mise en œuvre, en lien avec les affiliés et sous le contrôle du conseil d'administration.

Cette commission a pour objectifs de :

- Développer l'engagement transversal, favoriser l'accompagnement des élus dans le développement économique du Groupe et le soutenir dans la réalisation de son projet mutualiste ;
- Guider les réalisations mutualistes et favoriser le développement économique du Groupe, tout en lui assurant un impact social, sociétal et environnemental correspondant à son modèle.

Au cours de l'année 2022, elle s'est réunie à cinq reprises. Le registre fait apparaître un taux de présence de 75%.

Le respect des critères de compétence des administrateurs sur les différents sujets nécessaires à l'exécution de leur mandat, y compris sur les sujets relatifs à la durabilité, est assuré dans le cadre du dispositif de formation du Groupe. En 2022, une formation sur le thème de la finance durable et différentes formations sur des thèmes de responsabilité sociale (tels que l'accès aux prestations sociales, la formation tout au long de la vie, les questions éthiques liées aux usages numériques, la politique RSE de la Macif, la transition énergétique et climatique) ont été dispensées aux administrateurs d'AEMA Groupe, de Macif SAM et de Mutavie.

S'agissant de la prise en compte de l'ESG au niveau de la direction du Groupe, la Direction des investissements Groupe d'AEMA exerce un rôle de coordination des stratégies d'investissement de chacune des entités. Le Directeur des Investissements Groupe (ou le DGA Finance et Risques d'AEMA) assiste aux comités d'investissement trimestriels de chacune des entités de Macif SAM, au cours desquels sont présentées les évolutions de la stratégie ISR des entités, ainsi que des caractéristiques ESG des portefeuilles de Macif SAM et de ses entités. Le Directeur Général d'AEMA Groupe est signataire des adhésions aux *Principes pour l'Investissement Responsable*, à la *Net Zero Asset Owner Alliance* et au *Finance for Biodiversity Pledge* et, à ce titre, garant des engagements pris au sein de ces Alliances.

Afin d'assurer la prise en compte des enjeux de durabilité au plus haut niveau de gouvernance, le comité des rémunérations d'AEMA Groupe a formalisé des objectifs de performance, dont l'atteinte conditionne l'attribution de la part variable de la rémunération du directeur général. Depuis 2022, l'un de ces objectifs est extra-financier : il s'agit de la part des encours placés dans des organismes de placements collectifs (OPCs) qui sont classifiés Article 8 ou 9 selon le règlement européen Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR). Cet indicateur est donc intégré comme composante de la rémunération du directeur général d'AEMA Groupe.

### 3.2. Cohérence démarche RSE – Investissements





---

La responsabilité sociétale d'AÉSIO mutuelle est axée sur l'accessibilité à la santé pour tous. Elle contribue à prévenir et couvrir les nouveaux risques de santé d'aujourd'hui et de demain en anticipant les transitions écologiques, numériques et démographiques.

Ses actions s'organisent autour des quatre piliers incontournables de toutes les démarches RSE - social, sociétal, éthique, environnemental - et se déploie à travers trois champs d'interventions :

- **AÉSIO mutuelle, assureur responsable** : qui fait valoir son engagement mutualiste à travers ses offres et services accessibles au plus grand nombre.
- **AÉSIO mutuelle, entreprise responsable** : qui engage ses collaborateurs dans sa démarche RSE.
- **AÉSIO mutuelle, investisseur responsable** : qui contribue à la transition climatique, sociale et numérique et porte ses engagements.

### 3.2.1. Nos principales réalisations RSE 2022

 <p>Sociétal</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Installation de la chaire RESPECT : recherche/action sur le lien entre santé et environnement avec l'EHESP de Rennes.</li><li>• 10 interventions extérieures sur « Santé travail et environnement » et « Femmes et Santé ».</li></ul>
 <p>Social</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Intégration de l'approche RSE dans 4 accords sociaux, notamment sur la qualité de vie au travail et le travail hybride.</li><li>• Lancement d'une phase test de mécénat de compétences.</li></ul>
 <p>Environnemental</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Pilotage de la trajectoire bas carbone : -3,3 % d'émissions de GES (calcul sur les données à fin 2021).</li><li>• Déploiement des Fresques du Climat : 61 % des élus des CT et 3 % des collaborateurs « fresqués ».</li><li>• Numérique responsable : lancement d'une démarche de sobriété numérique.</li></ul>
 <p>Éthique</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Achats responsables : finalisation de l'ensemble des documents socle dont un guide et réalisation des premières sensibilisations des directions métiers.</li><li>• Investissements : renforcement des synergies entre les démarches RSE et ISR.</li></ul>

### 3.2.2. Focus sur les actions environnementales

#### Mieux protéger des impacts de l'environnement sur la santé

AÉSIO mutuelle a choisi de faire du lien entre santé et environnement une de ses causes RSE majeures. Cette thématique résonne fortement avec le métier d'assurance d'AÉSIO mutuelle. L'objectif est d'améliorer les connaissances sur les nouveaux risques de santé liés à l'environnement (canicules, pollution atmosphérique, zoonoses...) afin de mieux les appréhender et développer les outils de prévention et de protection santé adaptés.

Pour cela, AÉSIO mutuelle a créé en 2022 la chaire RESPECT : Résilience En Santé : Prévention, Environnement, Climat et Transition.



Cette chaire, pilotée par l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique de Rennes, poursuivra trois objectifs afin d'améliorer nos connaissances sur les interactions entre l'environnement et la santé des hommes :

1. Comprendre les contours d'un système de santé résilient et produire un document de référence caractérisant les risques sur la santé en lien avec la dégradation de l'environnement.
2. Réaliser une recherche-action auprès des acteurs de santé et des usagers du système de santé dans un but de diffusion et d'appropriation des connaissances en santé-environnement.
3. Décrire des scénarios prospectifs en prévention, intégrant les facteurs de risques environnementaux sur la santé et des critères d'aide à la décision.

L'année 2022 a été consacrée au lancement officiel de la Chaire, ainsi qu'au recrutement des chercheurs pour l'installation du comité de pilotage et du comité scientifique.

## Réduire notre empreinte carbone

AÉSIO mutuelle s'est engagée dans une trajectoire bas carbone visant à réduire de 15% ses émissions de gaz à effet de serre (GES) sur la période 2019-2025.

Cette trajectoire est calculée sur la base du Bilan Carbone de l'année 2019, afin d'avoir un exercice de référence hors période de Covid-19. L'activité de la mutuelle avait alors généré un volume annuel d'émission de carbone de 47 075 tCO<sub>2</sub>e (scopes 1, 2 et 3 hors investissements). Le prochain Bilan Carbone d'AÉSIO mutuelle est prévu en 2024 sur la base des données d'activité 2023.

Dans ce cadre, AÉSIO mutuelle s'inscrit dans l'effort national de réduction des consommations énergétiques avec un plan de sobriété dont l'objectif est de réduire de 10 % la consommation d'énergie dès 2023 et de 40 % d'ici 2030. La mutuelle a pour cela déjà engagé des actions concrètes de court terme sur le chauffage, la climatisation, l'éclairage, les appareils électriques et l'organisation du travail. Viendront en complément des actions de plus long terme entre autres sur la mobilité et rationalisation des sites administratifs.

**Plus de détails sur notre plan d'action trajectoire bas carbone sont exposés dans notre Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF).**

## Notre partenariat avec l'ONF

En complément de la réduction des émissions de l'activité, AÉSIO mutuelle a noué un partenariat 2021-2023 avec l'Office National des Forêts (ONF). Un partenariat porteur de sens pour AÉSIO mutuelle qui s'inscrit ainsi dans une démarche de compensation d'une partie de ses émissions carbone incompressibles et de soutien de projets fédérateurs de reboisement et de préservation des forêts et de la biodiversité qu'elles abritent.

**Depuis 2021, AÉSIO mutuelle a investi dans plusieurs projets de reforestation, dont des projets Label Bas Carbone :**

- En Forêt domaniale de Balaty (Puy-de-Dôme, Auvergne), où 18,32 hectares sont à reconstituer à la suite d'un épisode de fort coup de vent lors d'un orage violent.
- En Forêt domaniale de Saint-Gobain, dans l'Oise : avec 32 hectares de reboisement post dépérissement.
- En 2022, la mutuelle a validé sa participation à un nouveau projet de reboisement Label Bas Carbone dans le Gard, dans une forêt ravagée par des attaques de scolytes. 7 hectares de forêt seront replantés soit une compensation carbone évaluée à 1 119 tCO<sub>2</sub>e.



**Environ  
6 000 tCO<sub>2</sub>e**

Le poids prévisionnel de GES qui seront compensés sur les 3 années de partenariat grâce aux projets de reboisement financés par AÉSIO mutuelle avec l'ONF.

## Forêts et santé : prévenir la maladie de Lyme

En complément des projets de reboisement, AÉSIO mutuelle soutient également le fonds « ONF Agir pour la Forêt » dans ses travaux de recherche et développement autour de la prévention de la maladie de Lyme. Cette maladie, transmise par les piqûres de tiques, se développe dans toutes les régions en France. Elle devient un enjeu de santé au travail pour les personnels de l'ONF notamment, mais aussi une question de santé publique pour toutes les personnes se promenant en forêt.

Selon les dernières études en dates de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, jusqu'à 43 % des tiques sont porteuses d'agents pathogènes dans certaines régions.

### 3.2.3. Notre démarche pour un numérique responsable

#### AÉSIO mutuelle a lancé depuis 2021 une démarche visant à rendre l'usage de ses outils numériques plus responsables.

Sur le plan mondial, le numérique représente déjà 4 % des émissions de Gaz à Effet de Serre. Selon certaines projections de l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), le numérique va doubler ses émissions de GES d'ici 2025 et tripler ses impacts environnementaux.

Sans cesser son utilisation, il est néanmoins important de mesurer et de connaître son impact environnemental pour agir. Dans le cadre de sa trajectoire bas carbone, AÉSIO mutuelle a ciblé un chantier prioritaire sur le rallongement de la durée de vie de ses terminaux et équipements numériques. Pour cela, la mutuelle intègre désormais des critères RSE dans le choix de ses équipements et a lancé un dispositif de sensibilisation auprès des équipes en charge des systèmes d'information avec l'organisation de Fresques du Climat et le déploiement d'un parcours de formation spécifique.

#### Changer notre vision de l'impression papier

Un salarié français imprime en moyenne 20 pages par jour. Cela représente en France par personne et par an : 6 600 pages imprimées, 12 500 litres d'eau consommés, 220 kwh consommés. Et 15 % des pages imprimées ne sont jamais récupérées sur les imprimantes.

Afin de rationaliser ses impressions, AÉSIO mutuelle déploie progressivement sur l'ensemble de ses sites la solution WatchDoc. Cette solution permet d'éviter les impressions orphelines avec un système de badgeage nécessaire sur l'imprimante pour débloquer l'impression. Elle permet également de sensibiliser les utilisateurs à l'impact environnemental de leurs usages en informant celui-ci du bilan environnemental de ses impressions.

#### S'inscrire dans les initiatives nationales et internationales

- **Planet Tech'Care** : AÉSIO mutuelle a rejoint les 784 signataires du manifeste Planet Tech'Care. Les signataires s'engagent à mesurer puis réduire les impacts environnementaux de leurs produits et services numériques, ainsi qu'à sensibiliser leurs parties prenantes afin que tous les acteurs de l'écosystème numérique soient en mesure de contribuer à réduire leurs impacts sur leurs périmètres de responsabilité.

- **Notre adhésion à l'Institut National du Numérique (INR) :** L'INR est un think and do tank créé en 2018 qui a pour objet d'être un lieu de réflexion sur les enjeux clés du numérique. AÉSIO mutuelle en est devenue adhérente en 2022. L'INR propose de nombreuses ressources qui alimentent les travaux d'AÉSIO mutuelle sur sa démarche numérique. Depuis début 2023, la mutuelle propose à l'ensemble de ses collaborateurs un module de formation en e-learning sur le numérique responsable développé par l'INR.
- **Le Cyber World Clean Up Day :** la mutuelle participait pour la première fois en mars 2022 au Cyber World Clean Up Day, une journée mondiale de sensibilisation à l'empreinte environnementale du numérique par l'action. A cette occasion, les collaborateurs étaient invités à nettoyer leurs données numériques sur leurs boîtes mails et leurs serveurs. Un bilan encourageant pour cette première participation avec 444 gigabytes de données nettoyées, ce qui représente pour la mutuelle quasiment 9 tCO2e évitées. Rendez-vous en 2023 pour la prochaine édition.

### 3.2.4. Comprendre les impacts du changement climatique

AÉSIO mutuelle a organisé en 2022 de nombreuses actions de sensibilisation aux sujets environnementaux, en lien avec ses engagements sur la réduction de son empreinte carbone et sa Chaire RESPECT. Ces sensibilisations principalement destinées aux élus et aux salariés de la mutuelle ont pour but de les accompagner dans la compréhension des enjeux environnementaux pour favoriser ensuite leur engagement dans la démarche RSE de l'entreprise.

- **Les Fresques du Climat :** depuis 2021, la direction RSE d'AÉSIO mutuelle propose aux équipes opérationnelles et aux élus des conseils territoriaux des Fresques du Climat. Cet atelier collaboratif, très ludique et accessible à tous, permet à chacun de s'approprier les mécanismes et les impacts du changement climatique. Pour cela, la mutuelle a formé cinq collaborateurs de sa direction RSE à l'animation de Fresques. Depuis 2021, 17 fresques ont été organisées pour 259 élus et salariés.
- **Des sensibilisations avec AirParif :** AirParif, partenaire d'AÉSIO mutuelle, a organisé en 2022 deux actions sur le sujet de la qualité de l'air. Une sensibilisation complète de trois heures en juillet dernier pour une trentaine de collaborateurs d'AÉSIO mutuelle afin d'aborder la question des polluants, des moyens de surveillance, des impacts sur la santé et des moyens de prévention, ainsi qu'un webinaire de sensibilisation de 45 minutes sur le sujet de la pollution atmosphérique, ouvert à tous les collaborateurs de la mutuelle et qui a réuni plus d'une centaine de participants.
- **Un module de sensibilisation « Santé-Environnement » :** ce module construit par la direction RSE d'AÉSIO permet une sensibilisation aux impacts des changements environnementaux sur la santé en général et sur la santé au travail en particulier. Ce module est déclinable en présentiel ou en webinaire. 7 interventions ont été réalisées en 2022 auprès d'organisations syndicales nationales.
- **Une communication interne dédiée aux sujets environnementaux** à l'occasion des Semaines Européennes du Développement Durable. Durant trois semaines, les collaborateurs d'AÉSIO mutuelle ont eu des publications quotidiennes sous forme d'actualités et de quiz pour les informer sur les enjeux environnementaux, les actions de la mutuelle et les inviter à se rendre acteurs de la démarche.

## 4. STRATEGIE D'ENGAGEMENT AUPRES DES EMETTEURS OU VIS-A-VIS DES SOCIETES DE GESTION AINSI QUE SUR SA MISE EN ŒUVRE

---

Les actifs d'AÉSIO sont en grande partie gérés par trois sociétés de gestion **signataires des PRI**. La mutuelle délègue, en parallèle de la gestion des actifs, l'engagement et le dialogue auprès des sociétés en portefeuille. AÉSIO ne détient pas d'action en direct et ne possède pas de politique de vote. En supplément de l'application de ces politiques d'engagements par les sociétés de gestion, la mutuelle pilote son engagement grâce à la mise en place de restriction sectorielle principalement sur le pétrole, le charbon, le tabac et l'alcool. Ces restrictions s'appliquent automatiquement aux sociétés de gestion.

### 4.1. Présentation et extrait du bilan 2022 sur l'année 2021 de la stratégie d'engagement d'OFI Invest Asset Management

---

**Ce mandat représente 50% des actifs gérés sous mandat.** La politique d'engagement est une composante intégrale de l'activité d'investissement d'OFI. Elle est mise à jour a minima une fois par an, et susceptible d'être ajustée ponctuellement. Cette politique d'engagement actionnarial a pour objectif d'influencer le comportement des entreprises, en faisant valoir l'importance d'une meilleure prise en compte des facteurs ESG.

En 2021, OFI INVEST ASSET MANAGEMENT a réalisé 63 actions d'engagement. Celles-ci proviennent d'initiatives individuelles ou collectives avec un engagement spécifique avec 53 sociétés. Ainsi, le nombre d'actions d'engagement a presque été doublé. En effet, celles-ci n'étaient qu'au nombre de 32 pour 23 sociétés en 2020. Certaines sociétés ont été engagées plusieurs fois, ce qui explique le nombre d'engagements supérieurs à celui des entreprises engagées.

Les sociétés engagées étaient essentiellement européennes avec une forte proportion de sociétés françaises. Toutefois, l'exposition géographique des engagements s'est diversifiée passant d'une seule société engagée en 2020 hors Europe à 8 sociétés en 2021. De même, la répartition sectorielle des engagements a permis de couvrir de nouveaux champs d'activité comme les sociétés du secteur de la banque, des médias, de la technologie, de la construction, des biens de consommation et de l'automobile, non couverts en 2020.

<https://www.ofi-invest-am.com/pdf/documents-ex-ofi-am/rapport-engagement.pdf>

#### EXEMPLE D'ENGAGEMENT : AIR LIQUIDE

Au sein de la coalition Climat Action 100+, nous avons engagé à plusieurs reprises avec Air Liquide à partir de novembre 2021. Nous avons pour objectif de les accompagner et de les faire progresser sur leur stratégie de transition énergétique. Les sujets discutés ont porté sur la méthodologie et le périmètre du scope 3 de leurs objectifs climatiques, la capture du CO2, les investissements dans l'efficacité énergétique ou encore l'amélioration de la transparence sur le lobbying en lien avec le climat. La société a répondu positivement à nos questions et a précisé qu'elle allait donner davantage d'information sur son scope 3, en particulier sur la catégorie 11 (utilisation des produits vendus), la société va donner davantage d'information sur les industries concernées, car les différents gaz à effet de serre vendus par le groupe ne sont pas tous réémis dans l'atmosphère (alimentaire et santé). Le groupe va également publier un rapport d'une dizaine de pages sur leur lobbying en Europe et aux États-Unis. En mai 2022, Air Liquide a vu ses objectifs climatiques (well-below 2°C) validés par le Science Based Targets Initiative sur le scope 1 et 2.

## 4.2. Présentation et bilan 2022 de la stratégie d'engagement 2021 Ostrum Asset Management

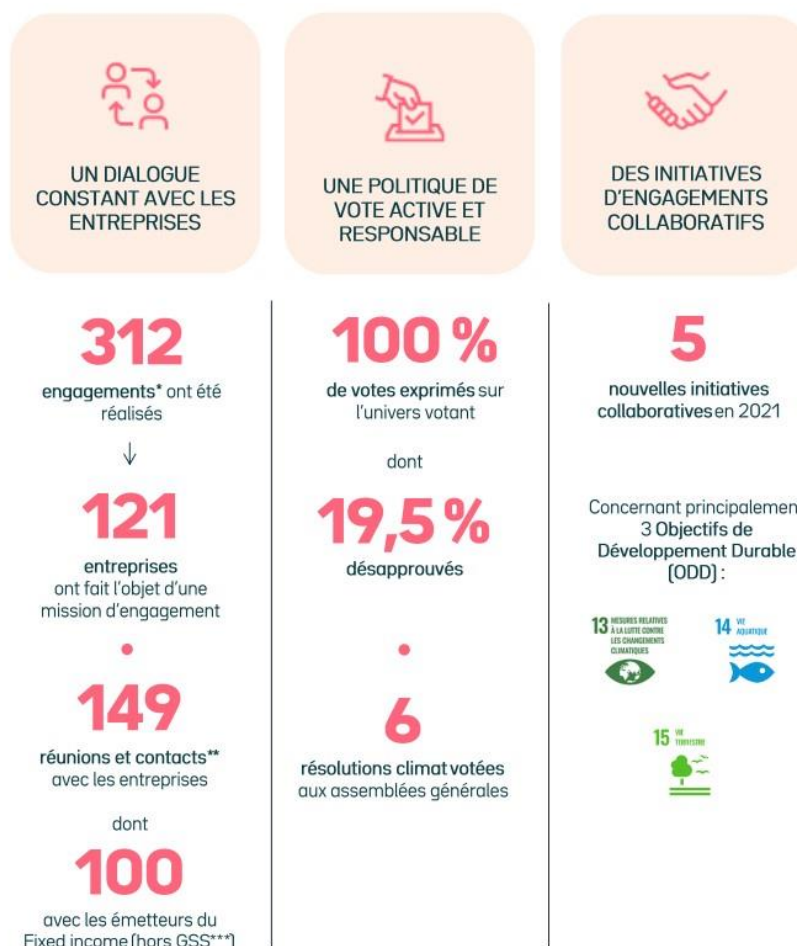
Le mandat représente 36% des actifs sous gestion mandatée. L'intégration des critères ESG dans l'analyse des émetteurs est systématique chez OSTRUM et permet d'avoir une connaissance plus approfondie des entreprises dans lesquelles le groupe investit. OSTRUM a mis en place 4 principes qui articulent sa politique d'engagement :

- La mise en place d'un dialogue constant avec les entreprises dans lesquelles Ostrum est investi
- Une politique de vote active et responsable
- Des initiatives d'engagements collaboratifs
- Des missions d'élaboration et de promotion des normes ESG.

Ces convictions sont portées à travers l'engagement qui se matérialise par un dialogue individuel avec les émetteurs, des initiatives collaboratives et par le vote.

OSTRUM maintient un dialogue constant avec les émetteurs d'obligations. Dans le cadre d'une analyse préalable à l'investissement, les équipes de gestion tiennent des réunions et conférences téléphoniques avec les émetteurs.

L'objectif est d'anticiper les risques ESG, mais le dialogue peut parfois également intervenir en réaction à des problèmes qui ont déjà affecté l'émetteur. Les résultats sont systématiquement partagés avec les équipes d'investissements.



Source : Ostrum AM au 31/12/2021. \*Une rencontre peut aboutir à plusieurs engagements. \*\* Sur des sujets financiers et extra-financiers. \*\*\* Green, Social & Sustainable Bonds

Source : OstrumAM, Rapport d'engagement 2021

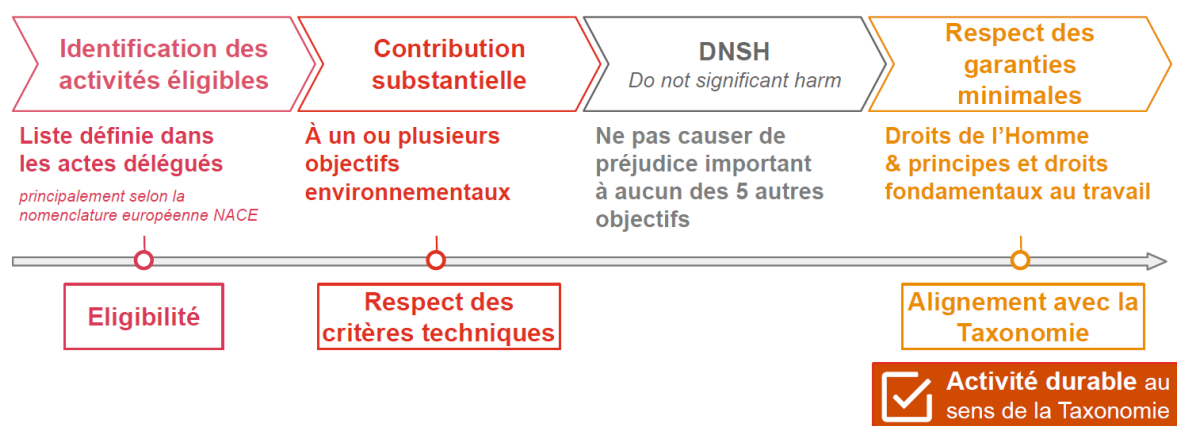
## 5. TAXONOMIE EUROPEENNE ET COMBUSTIBLES FOSSILES

La taxonomie européenne est une classification standardisée des activités économiques contribuant substantiellement à la réalisation d'objectifs environnementaux selon des critères scientifiques. Elle permet l'évaluation de la durabilité de 107 activités économiques, couvrant 93% des émissions de gaz à effet de serre de l'Union européenne.

### 5.1. Critères d'alignement de la taxonomie européenne

La taxonomie impose une définition et une classification des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental, afin de déterminer le degré de durabilité d'un investissement. L'objectif à l'échelle européenne est de faciliter la transition écologique et renforcer la confiance (évitant ainsi le « greenwashing ») grâce à plus de transparence.

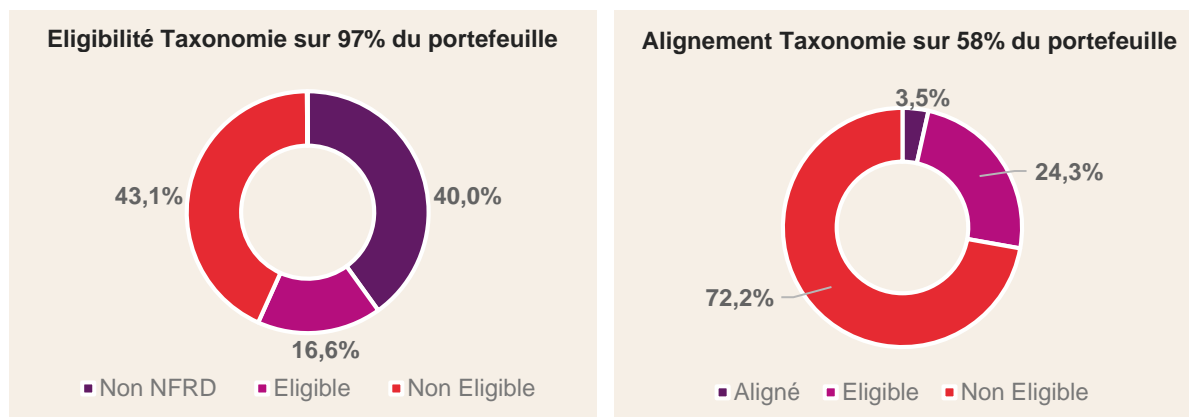
La réglementation liste sectoriellement les activités éligibles à cette taxonomie. Afin d'être alignées, ces activités doivent également respecter des critères supplémentaires :



Source : PWC, Taxonomie verte - L'essentiel à retenir

### 5.2. Alignement du portefeuille AÉSIO avec la taxonomie

Le périmètre complet des actifs (soit 1,9 milliards d'euros) est utilisé ci-dessous pour calculer l'éligibilité et l'alignement à la taxonomie de notre portefeuille d'investissement.



Sur 58% du portefeuille (calcul de la proportion éligible moins les entreprises non soumises à la NFRD), 3,5% sont alignés à la taxonomie et 24,3% sont éligibles. A titre de comparaison, notre alignement en 2021 était de 1,5% et nos activités éligibles de 24,6%.

Il est à noter qu'en 2020, les activités économiques concernées par la taxonomie au sein de l'UE représentaient 1 à 2% du chiffre d'affaires des entreprises cotées (Source : Commission européenne, Institut Adelphi). Il est donc important de mettre en perspective ces résultats avec l'alignement taxonomique actuel des univers d'investissement, ainsi qu'avec l'important biais sectoriel du portefeuille AÉSIO qui privilégie les activités de services, peu éligibles par nature à la taxonomie.

Par ailleurs, en cohérence avec la démarche initiée par la taxonomie européenne, AÉSIO poursuit ses efforts de dé-fossilisation du portefeuille d'investissement. Ainsi, notre exposition globale aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles est de 1,09% fin 2022 (0,79% en direct) contre 1,38% fin 2021 (1,02% en direct).



## 6. STRATEGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS INTERNATIONAUX D'ATTENUATION DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE (ARTICLES 2 ET 4 DE L'ACCORD DE PARIS)

---

### 6.1. Méthodologie du calcul de notre empreinte et périmètre

---

La mesure de l'empreinte carbone de notre portefeuille d'investissement est une étape indispensable dans la mise en place de notre contribution à la redirection des flux financiers pour assurer la transition énergétique. Son calcul et son suivi régulier ont déjà permis de cibler des entreprises dont les activités et/ou pratiques sont les plus destructrices pour l'environnement et d'entamer le processus de redirection des investissements vers les meilleurs émetteurs au sein de chaque secteur d'activité.

#### 6.1.1. Périmètre

Pour cette année 2022 et dans un premier temps, AÉSIO se focalise sur le périmètre obligataire coté pour calculer son empreinte carbone. Nous avons privilégié ces actifs car leur mode de détention en direct donne à AÉSIO la plus grande capacité à agir sur le portefeuille pour exercer les arbitrages nécessaires à la bonne réalisation de la stratégie, mais également par pragmatisme concernant la disponibilité de données ESG de qualité satisfaisante.

Le total en valeur de marché du périmètre d'étude au 31/12/2022 est de 733 M€, hors coupons courus, soit 79% du portefeuille d'actifs cotés d'AÉSIO et 38% des actifs totaux. L'élargissement des méthodologies à d'autres classes d'actifs comme les OPC, le capital investissement et l'immobilier permettra dans un future proche d'élargir l'assiette de calcul de façon significative.

#### 6.1.2. Méthodologie de calcul de l'empreinte carbone



#### « Qu'est-ce que l'empreinte carbone ? »

*Alain, adhérent AÉSIO*

L'empreinte carbone est une mesure des émissions des gaz à effet de serre engendrées par les entreprises détenues dans le portefeuille. Les émissions s'entendent au sens générique, tous gaz à effet de serre (dioxyde de carbone mais aussi méthane, protoxyde d'azote, CFC, ...) confondus et sont donc mesurées en « Tonnes équivalent CO2 », TeqCO2. Chaque donnée est ensuite divisée par la capitalisation boursière et le montant total de la dette de l'entreprise concernée.



## Notre méthodologie de calcul de l’empreinte carbone

Nous récupérons annuellement les informations climatiques des sociétés de notre portefeuille grâce aux partenaires MSCI et Bloomberg. Afin d’augmenter la couverture, nous avons privilégié les deux fournisseurs de données pour compléter des données manquantes. Grâce à ce procédé, nous avons augmenté le ratio de couverture de 75% à 94%.

**1 Récupération et amélioration de la qualité de la donnée :** Nous obtenons les informations des émissions scope 1 et 2 via les fournisseurs de données Bloomberg (MSCI lorsque l’information n’est pas disponible) sur nos positions en date comptable du 31/12/2022. Nous estimons qu’il est préférable de retirer de l’assiette les titres pour lesquels aucune information n’est disponible afin d’éviter les données modélisées ou que l’information n’est pas assez récente pour être fiable (publication antérieure à 2017).

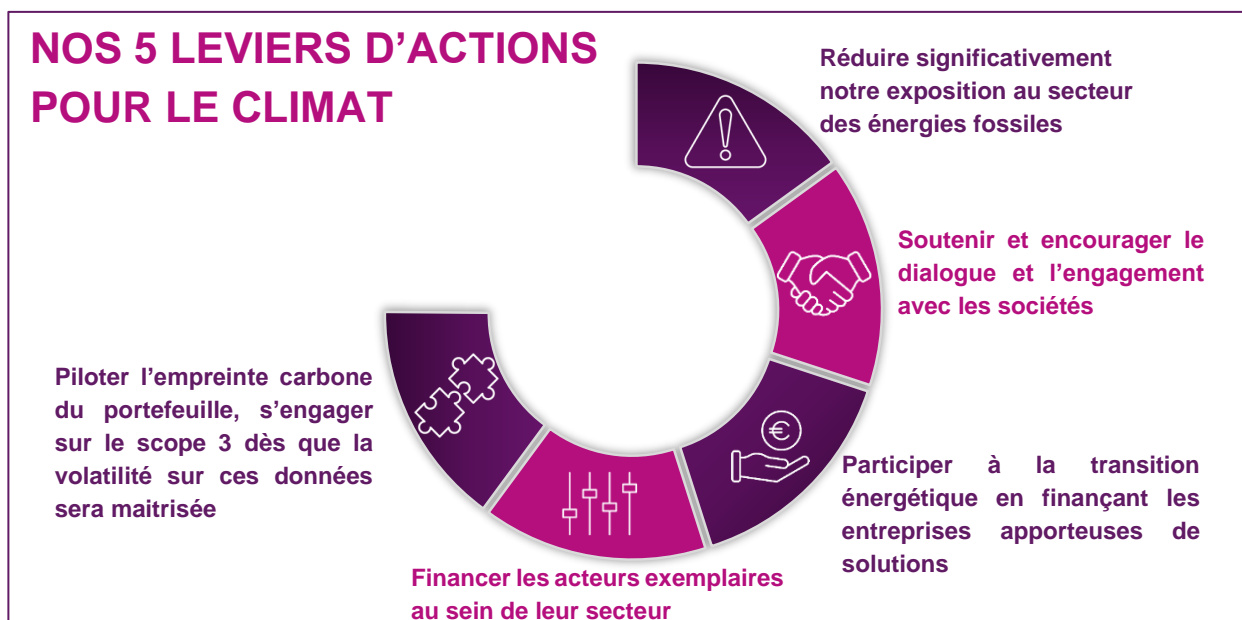
**2 Calcul des pondérations :** Nous récupérons les EVIC des sociétés pour calculer la part d’AÉSIO dans l’émissions carbone des sociétés. Lorsque l’EVIC n’est pas disponible, nous utilisons la dette totale ou l’actif total afin de calculer la pondération. Cette situation représente 16% environ du portefeuille et correspond aux sociétés utilisant seulement de la dette et/ou sur opérant sur le secteur financier.

**3 Estimation de notre empreinte carbone financée et ajustement :** Pour terminer, nous additionnons le ligne à ligne des empreintes carbone financées. Nous ajustons le résultat par un facteur d’ajustement sur l’EVIC afin d’éviter de nous approprier une réduction de l’empreinte carbone par évolution positive sur les marchés (implique mathématiquement une réduction de la part d’AÉSIO). Nous obtenons ainsi une évolution de notre empreinte carbone qui est le fruit de : 1) les évolutions des sociétés et 2) l’optimisation de notre portefeuille.



## 6.2. Notre stratégie d'alignement et situation du portefeuille

### 6.2.1. Notre stratégie d'alignement aux Accords de Paris



**Axe de réduction de notre exposition aux énergies fossiles :** depuis 2019, AÉSIO mutuelle a réduit de 70% son exposition aux émetteurs actifs sur le secteur des énergies fossiles (y compris les sociétés supports des segments midstream et downstream).

**Soutenir et encourager le dialogue :** pour nos actifs sous gestion mandatée, AÉSIO mutuelle a sélectionné les acteurs appliquant une politique de vote et d'engagement robuste. 100% de nos mandats sont gérés par des sociétés signataires des PRI.

**Participer à la transition énergétique :** AÉSIO mutuelle souhaite aller au-delà du désinvestissement et de la décarbonation par cession de son portefeuille. Nous accordons une importance significative aux enjeux de transition énergétiques. Nos actifs non cotés répondent particulièrement à cette problématique sur les énergies renouvelables ou la protection des océans par exemple.

**Financer les acteurs exemplaires au sein de leur secteur :** quelques secteurs à forte empreinte carbone comme la chimie et les matériaux restent indispensable à notre société. AÉSIO mutuelle souhaite rediriger ou renforcer ses capitaux vers des sociétés aux comportements exemplaires pour l'environnement sans toutefois faire abstraction à ces secteurs. L'objectif est de financer les acteurs « best in class » tout en maintenant au maximum notre allocation sectorielle.

**Piloter notre empreinte carbone** : AÉSIO a formalisé cette année la trajectoire de décarbonation de son portefeuille sur les scopes 1 et 2, mais intègre et pilote désormais le scope 3 dans ses reportings internes trimestriels. Ces reportings seront dans un premier temps sur le périmètre coté uniquement.

# -50%

Nous avons l'objectif de réduire l'empreinte carbone financée de nos actifs pilotables de 50% d'ici l'année 2030 par rapport à 2019.

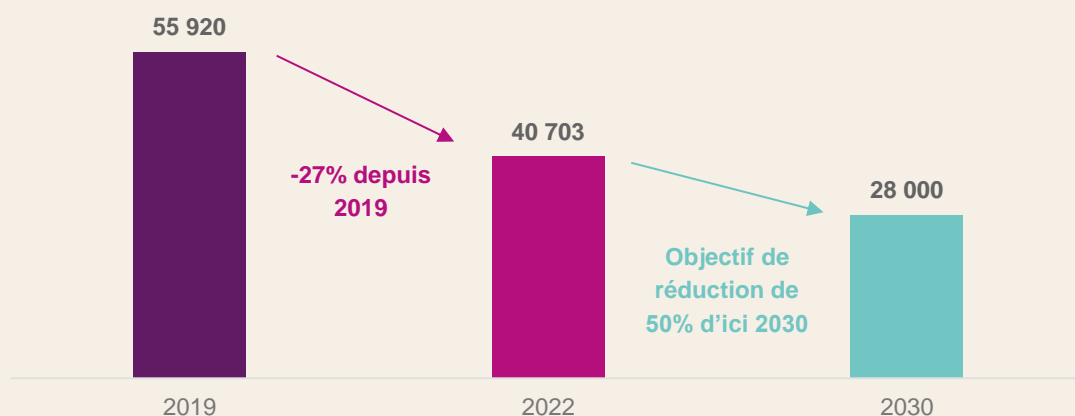


## 6.2.2. Répartition sectorielle de notre ECF sur le périmètre obligatoire

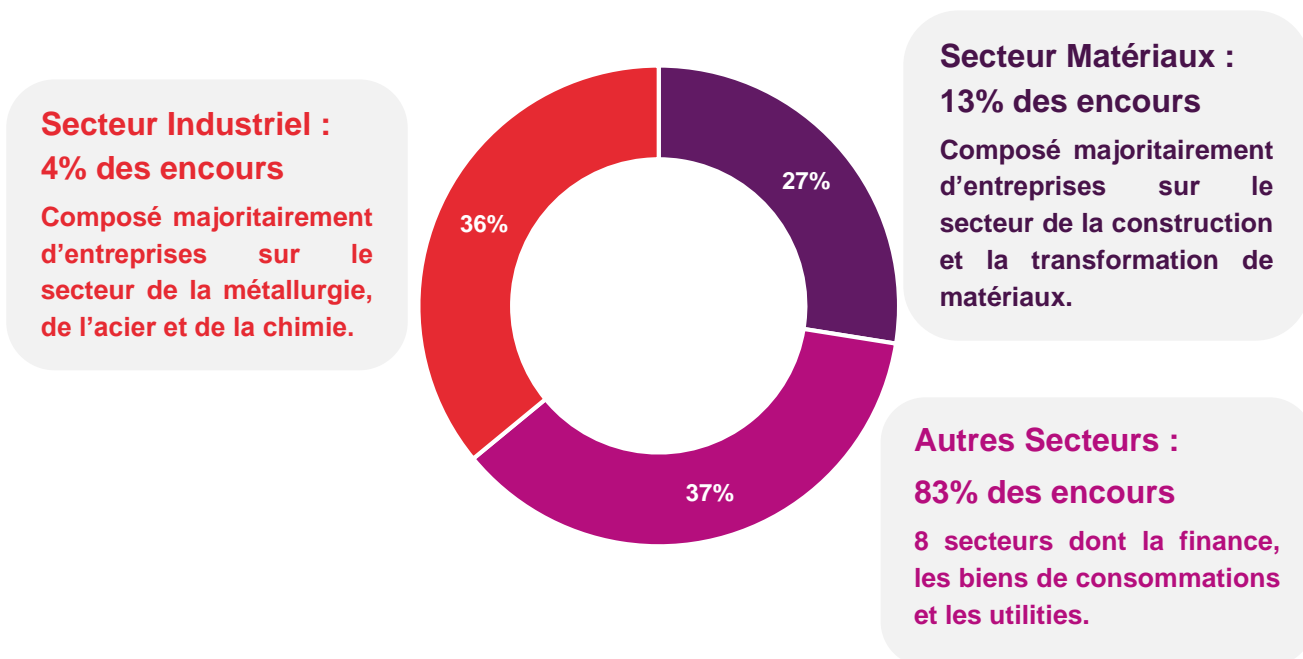
Au 31/12/2022, la réduction de l'empreinte carbone financée par AÉSIO est de 30% par rapport à 2019. Cette performance s'explique très majoritairement par l'optimisation des flux sortants-entrants et la redirection des capitaux vers des sociétés à empreinte carbone financée plus faible. Notons également notre réduction significative de l'exposition aux émetteurs du secteur des énergies fossiles (-70% depuis 2019). **L'empreinte carbone financée de l'échantillon du portefeuille sous étude est de 39K tonnes de CO2 à fin 2022.**

Notons que l'empreinte carbone financée évolue en fonction de plusieurs facteurs, dont certains sortent du périmètre de maîtrise d'AÉSIO mutuelle (émissions des émetteurs et valorisation d'entreprises). Cette évaluation est donnée à titre indicative.

### Evolution de l'empreinte carbone financée du portefeuille obligatoire AÉSIO



Les encours sont diversifiés à travers 10 secteurs (groupes d'industries fournis par Bloomberg). Les contributions sectorielles de l'empreinte carbone sont très inégales comme le démontre le graphique de répartition de l'empreinte carbone financée ci-dessous :



### 6.3. Nos orientations sectorielles

## FOCUS SECTEUR PETROLE

Les publications scientifiques sont sans ambivalence sur la nécessité d'une transition rapide de l'industrie pétrolière et gazière. Le VIe rapport du GIEC fait état d'un réchauffement actuel de 1,1°C en moyenne, par rapport à l'ère pré industrielle et indique que la limitation de la hausse des températures à 1,5°C à horizon 2100 sera impossible sans une réduction des émissions de Gaz à effet de serre (GES) de près de 50% d'ici 2030 et de 80% d'ici 2040, par rapport à 2019. Le budget carbone restant pour pouvoir limiter le réchauffement à 1,5°C, estimé à 500 Gt de CO<sub>2</sub>, pourrait être dépassé en 2032 si les émissions de GES se poursuivent à leur rythme actuel, générant des conséquences irréversibles.

Dans son rapport de Mai 2021, intitulé « Net Zero by 2050 A Roadmap for the Global Energy Sector », l'Agence Internationale de l'Energie (AIE) rappelle que le secteur pétro-gazier est la source d'environ 60% des émissions mondiales de GES. Selon l'AIE, l'atteinte de l'objectif de neutralité carbone implique de limiter les investissements au maintien de la production des exploitations de pétrole et de gaz déjà existantes.

La communauté scientifique met par ailleurs l'accent sur l'importance de réduire en priorité la production d'hydrocarbures non conventionnels dont la croissance rapide compromet l'atteinte de l'objectif de neutralité carbone.

# 50%

Des émissions de gaz à effet de serre de l'activité humaine proviennent de la production et l'utilisation des ressources pétro-gazières



Nous avons comme engagements :

- **Dès 2023**, nous excluons les émetteurs avec une part supérieure à 25% de leur production sur les énergies fossiles non conventionnelles ou ayant pris une décision de développement sur la zone Arctique ;
- **Dès 2030**, nous excluons les émetteurs impliqués sur les activités d'exploration ou de production sur les énergies fossiles non conventionnelles, hors émissions de titres verts entièrement dédiées aux investissements sur les énergies renouvelables.



« Réduire les investissements sur le secteur pétrole et gaz c'est une bonne initiative, mais la réduction du financement de ces sociétés ne peut-elle pas avoir un impact sur la pérennité des activités humaines qui reposent en grande partie sur la génération d'énergie fossile ? »

Pierre adhérent AÉSIO

Chez AÉSIO, nous sommes convaincus que pour agir et assurer une transition énergétique, l'accompagnement des entreprises est impératif. Le secteur pétro-gazier est contrôlé par quelques sociétés à forte intensité capitalistique qui possèdent toutes les capacités financières suffisantes et l'expérience pour assurer le développement de solutions d'énergies propres. Nous apportons une attention particulière à la trajectoire de décarbonation de ces sociétés, leurs engagements et leurs brevets verts afin d'évaluer l'adéquation de leurs ambitions avec les nôtres.

Consciente de sa responsabilité en tant qu'investisseur, AÉSIO Mutuelle souhaite mettre en ligne ses lignes directrices d'investissements dans les secteurs pétro-gaziers avec les trajectoires de neutralité carbone préconisées par la communauté scientifique. L'atteinte de cet objectif implique :

- De financer la transition énergétique, à travers les infrastructures d'énergies renouvelables ;
- De dialoguer, lorsque c'est possible, avec les émetteurs en portefeuille, en vue de soutenir leurs démarches de transition. En effet, nous sommes convaincus de l'impact de notre démarche d'engagement, en tant qu'investisseur ;
- De cesser nos investissements dans les entreprises les plus exposées aux énergies non conventionnelles dont la stratégie d'expansion est incompatible avec une trajectoire de neutralité carbone scientifiquement reconnue.

**Notre politique d'orientation sectorielle sur le pétrole et le gaz est renforcée par notre engagement d'exclure du portefeuille les émetteurs de charbon thermique dès le premier euro de chiffre d'affaires.**

**AÉSIO ne détient aucun producteur de charbon thermique en direct dans son portefeuille.**



#### **6.4. Perspectives**

---

Les travaux se poursuivront sur l'année 2023 avec la recherche d'une méthodologie pour élargir l'assiette de prise en compte de l'empreinte carbone du portefeuille. Pleinement consciente des enjeux, AÉSIO Mutuelle intégrera dès que possible le scope 3 dans ses objectifs dès lors que les méthodologies existantes seront robustes et la volatilité des publications mieux maîtrisée par les entreprises. Dans l'attente, AÉSIO pilote et accorde un point d'importance sur les émissions scope 3 de son portefeuille.



## 7. STRATEGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS LONG TERME LIES A LA BIODIVERSITE

---

La biodiversité, l'ensemble des espèces vivant sur la planète, riche de toutes les relations tissées entre les êtres vivants et leur milieu de vie, décline actuellement à une vitesse alarmante et sans précédent dans l'histoire humaine. Le rythme d'extinction des espèces serait actuellement 100 à 1 000 fois supérieur à leur taux naturel, ce qui pourrait indiquer que la planète se dirige vers une sixième extinction de masse des espèces. Dans un rapport publié en 2019, l'IPBES<sup>1</sup> a souligné qu'un million d'espèces, sur un total estimé à 8 millions, sont menacées d'extinction. Le dernier rapport du GIEC précise qu'à 1,5 degré Celsius de hausse de température (hausse actuelle à 1,1 degré Celsius), entre 9% et 14% des espèces sont à haut risque d'extinction. Les activités humaines, telles que les changements d'utilisation des terres, la surexploitation des ressources biologiques, le changement climatique et la pollution sont les principales causes de cette perte de biodiversité

AÉSIO a pour ambition de comprendre et mesurer l'empreinte ainsi que la dépendance de ses investissements sur la biodiversité. En tant qu'investisseur responsable et compte tenu de ses obligations assurantielles, elle se doit d'intégrer les facteurs de durabilité dans sa politique d'investissement. S'agissant de la biodiversité, la mesure de notre empreinte sur les écosystèmes est le fondement de cette intégration. Elle doit être réalisée sur la base de métriques idoines et d'analyses extra financières réalisées par les équipes de recherche des fournisseurs de données et des sociétés de gestion auxquelles AÉSIO a confié une partie de ses actifs. **AÉSIO Mutuelle s'engage à mesurer cette empreinte d'ici la fin de l'année 2023**, et étudie également sur la mesure de la dépendance de ses investissements à la biodiversité.

La mesure de nos impacts et l'alignement de nos activités aux objectifs internationaux de préservation de la biodiversité sont des tâches ardues et expérimentales car les données robustes et normées sur la biodiversité manquent, et les méthodologies d'alignement sont en cours de développement. Notre approche est donc largement qualitative en phase initiale.

### 7.1. Notre stratégie pour protéger la biodiversité

---

Conscient des enjeux du tissu vivant de notre planète, l'objectif ultime d'AÉSIO est de continuer à soutenir le développement économique, le bien-être social de chacun et l'accès à la santé tout en réduisant significativement l'impact de nos investissements sur la biodiversité. La tâche est complexe car il n'existe à ce stade qu'une maturité faible sur la méthodologie de mesure de l'impact d'une société sur la biodiversité. Les grands principes de notre stratégie sont :

---

<sup>1</sup> Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques

– **Mesurer et publier notre empreinte**

Nous avons pour objectif de mesurer l'empreinte aussi bien de nos investissements, de nos produits que de notre modèle d'affaires sur la biodiversité. Nous nous engageons à publier des indicateurs d'impacts biodiversité afin que nous soyons redevables de notre engagement.

– **Prise en compte du risque de biodiversité**

En tant qu'investisseur, nous sommes exposés aux risques physiques liés à la perte de biodiversité et de réduction des services écosystémiques associés. Ces risques peuvent inclure l'émergence de risques liés à la santé ou le manque d'accès à la nourriture. Nous sommes exposés aux risques de transition liés à la nécessité de réduire la perte de biodiversité mais aussi de s'y adapter.

– **Réduire nos impacts négatifs et accroître nos impacts positifs (alignement)**

En tant qu'investisseur responsable et compte tenu de nos obligations prudentielles et assurantielles, nous nous devons d'intégrer les facteurs de durabilité dans notre politique d'investissement. La pierre angulaire de la prise en compte de la biodiversité dans la gestion de nos actifs consiste en l'intégration de l'empreinte biodiversité dans les processus d'investissement sur la base de la mesure MSA et d'analyses extra financières réalisées par les équipes ISR de nos sociétés de gestion. Nous adoptons une approche d'exclusion sectorielle afin de traiter les thématiques significatives qui impactent la biodiversité.



AÉSIO est, au travers du groupe Aéma, signataire du *Finance For Biodiversity Pledge* (FFBP) depuis octobre 2022. Cette initiative est un engagement en faveur de la protection et de la restauration de la biodiversité à travers les activités d'investissement, par le biais, d'ici fin 2024, des mesures suivantes :

- Collaborer et partager les connaissances sur les méthodologies de mesure et de fixation d'objectifs en lien avec la biodiversité ;
- Intégrer la biodiversité dans la politique d'investissement responsable et le dialogue actionnarial ;
- Evaluer les impacts positifs et négatifs des investissements sur la biodiversité ;
- Publier des objectifs basés sur la science, pour augmenter les impacts positifs et réduire les impacts négatifs des investissements sur la biodiversité ;
- Rendre compte chaque année du niveau d'atteinte de ces objectifs dans les portefeuilles d'investissement.

### **7.1.1. Point d'étape 2022 : exclusion sectorielle sur l'huile de palme**

Investisseur responsable, désireux d'œuvrer pour la promotion des objectifs internationaux de préservation de la biodiversité et de lutte contre son érosion, AÉSIO Mutuelle souhaite privilégier le dialogue actionnarial dans la mesure du possible afin de sensibiliser et inciter les émetteurs au sein de son portefeuille à progresser dans l'atteinte de ces objectifs, et exclure les acteurs dont le modèle d'affaires est incompatible avec ceux-ci.



Dans un premier temps, les actions d'exclusion et d'engagement visent à lutter contre la déforestation. Cette dernière exerce en effet une pression importante sur la biodiversité terrestre. Les forêts tropicales sont des puits de carbone importants. AÉSIO a donc décidé de focaliser son action sur l'huile de palme en raison du déboisement massif engendré par sa culture et des conséquences de ce déboisement sur la faune, la flore, l'activité et les modes de vie des populations autochtones. Ce choix est également guidé par la disponibilité et de la qualité des données à date.

En raison du caractère particulièrement controversé de leur activité, les exclusions porteront en priorité sur :

- Les producteurs, qui cultivent des plantations et récoltent les fruits permettant de produire les produits à base d'huile de palme ; et
- Les grossistes (distributeurs) ne distribuant que des produits à base l'huile de palme (i.e. huile de palme brute, raffinée, blanchie, désodorisée).

La démarche d'engagement d'AÉSIO se concentrera, quant à elle, davantage sur les activités liées aux achats de produits contenant de l'huile de palme (négociants, acteurs de l'industrie agroalimentaire, etc.). D'autres activités causant la déforestation (culture du soja et élevage de bœuf par exemple) ou de la perte de biodiversité viendront s'ajouter à sa stratégie d'engagement et ses filtres d'exclusion, dans un second temps, lorsque les données nécessaires à leur mise en place seront disponibles.

Les critères d'exclusion sont les suivants :

Seuil d'exclusion	Périmètre	Source
Chiffre d'affaires égal ou supérieur à 5% du chiffre d'affaires total dans la production ou distribution d'huile de palme	Producteurs et/ou distributeurs	MSCI
Part d'huile de palme certifiée RSPO aux niveaux les plus exigeants ( <i>Segregated</i> ou <i>Identity Preserved</i> ) <30% par rapport à la part totale d'huile de palme produite/distribuée	Producteurs et/ou distributeurs	MSCI
Part d'huile de palme certifiée RSPO < 50%	Producteurs et/ou distributeurs	MSCI

Ces critères sont indépendants les uns des autres. De plus, les exclusions par rapport aux critères sur la Certification RSPO ne s'appliquent que si l'information est disponible auprès du fournisseur de données utilisé.

Notre démarche d'exclusion s'accompagne également d'une redirection de nos capitaux vers des fonds non cotés avec comme thématique l'agriculture durable. A fin 2022, AÉSIO a déjà engagé 1,5 M€ dans un fonds non coté dédié à l'agriculture durable, géré par ESFIN Gestion (voir ci-après).

## Fonds de capital investissement

# Thématique de l'agriculture durable

La surconsommation alimentaire dans les pays développés a un impact catastrophique sur la stabilité de la biodiversité. La transformation intensive des terres entraîne une importante disparition d'espèces, la destruction de ressources et la perte des contributions biodiversités comme la pollinisation, la régulation du climat, la qualité de l'eau et de l'air. Le constat est d'autant plus problématique lorsque 30% de la population mondiale souffre toujours de sous nutrition.

AÉSIO mutuelle a souhaité engager une partie de ses capitaux afin de contribuer à obtenir des solutions à ces enjeux. En particulier :

- La **transition agricole et alimentaire** vers un modèle climato-compatible et soutenable est impératif
- Créer et **répartir au plus juste la valeur dans la filière agricole et agro-alimentaire**. Il convient au plus vite de rétablir les forces en présence sur le marché afin de soutenir les agriculteurs en vue de maintenir et développer des filières courtes.

Le fonds est géré par ESFIN GESTION avec comme stratégie le financement des acteurs de la filière : fournisseurs, agriculteurs, groupement de producteurs, transformateur négociants et enfin, distributeurs. Le fonds d'investissement est ainsi actif tout au long des filières de l'agriculture biologique.

**1,5 M€ ont été engagés par AÉSIO sur ce fonds afin d'accélérer la transition agricole et alimentaire.**



## 7.2. Mesure de notre impact biodiversité

AÉSIO s'appuie sur les expertises de **MSCI** et de **Carbon4** pour quantifier l'impact de ses investissements cotés sur la biodiversité. L'évaluation quantitative de cet impact porte sur de nombreux facteurs et reste, à ce stade, peu éprouvée en raison du caractère récent de ces méthodologies. Pour des raisons de faisabilité technique, ces estimations quantitatives portent actuellement sur les OPC (192 M€) et les obligations cotées (785 M€ en valeur nominale) soit approximativement **50% du portefeuille AÉSIO**. Notre approche s'est voulue différente entre la classe d'actif OPC et la classe d'actif obligataire en raison des spécificités techniques de chacune des catégories de titres financiers.



### Quel processus ?

En supplément du suivi quotidien des mouvements sur le portefeuille, nos équipes se chargent de calculer chaque trimestre plusieurs indicateurs quantitatifs et qualitatifs d'impact sur la biodiversité. Cette démarche nous permet de contrôler la bonne trajectoire de réduction de notre impact sur l'abondance des espèces, de favoriser les émetteurs engagés pour protéger le tissu vivant de notre planète et de veiller au bon respect de nos politiques d'exclusions. Dans le cas où cette trajectoire dévie temporairement, ou si une controverse est découverte sur un émetteur ou que nos exclusions sont en défauts, des échanges ont lieu entre la mutuelle et nos mandats de gestion afin de mettre en place rapidement des actions correctrices (étude supplémentaire, arbitrages, engagement avec l'émetteur...)

### 50% du portefeuille sont analysés chaque trimestre

**192 M€**

**OPC**

Analyse des OPC au travers  
d'un indicateur synthétique  
MSCI et d'un indicateur  
agrégé CARBON4

**785 M€**

**Obligataire**

Analyse des 500 émetteurs au  
travers de plusieurs  
indicateurs et de l'indicateur  
agrégé CARBON4

## Notre méthodologie scoring OPC biodiversité

Grâce au fournisseur de données MSCI, nous avons accès à de nombreux indicateurs dont plusieurs dédiés à la biodiversité. AÉSIO utilisera dès le début 2023 un scoring interne basé sur plusieurs indicateurs pour juger de la qualité des OPC sous l'angle de la protection de la biodiversité.

1

**Sélection d'indicateurs pertinents biodiversité :** Exposition à la prévention de la pollution, exposition à l'agriculture raisonnée, score de gestion des déchets et des émissions, alignement aux SDG14 (et SDG15 prochainement), score environnemental du fonds, exposition à des sociétés assurant le bien-être animal, exposition à des sociétés impliquées dans le secteur de l'huile de palme.

2

**Calcul d'une pondération :** Nous attribuons à chacun de ces indicateurs un poids en fonction de leur priorité dans notre stratégie afin de les agréger au sein de notre indicateur synthétique. Notre méthodologie étant conditionnée par la maturité des données disponibles, nous l'améliorerons au fur et à mesure de l'évolution de ces données.

3

**Calcul du score maximal et comparaison :** Nous avons retenu, parmi les fonds cotés en euros disponibles atteignant un seuil minimum d'encours, les 20% affichant les plus hauts niveaux, afin d'évaluer le score maximal que nous pourrions atteindre. L'objectif est de tendre vers ce score d'excellence et de faire évoluer nos expositions en OPC pour favoriser la protection de la biodiversité.



### 7.2.1. Evaluation de la gestion des risques liés à la biodiversité

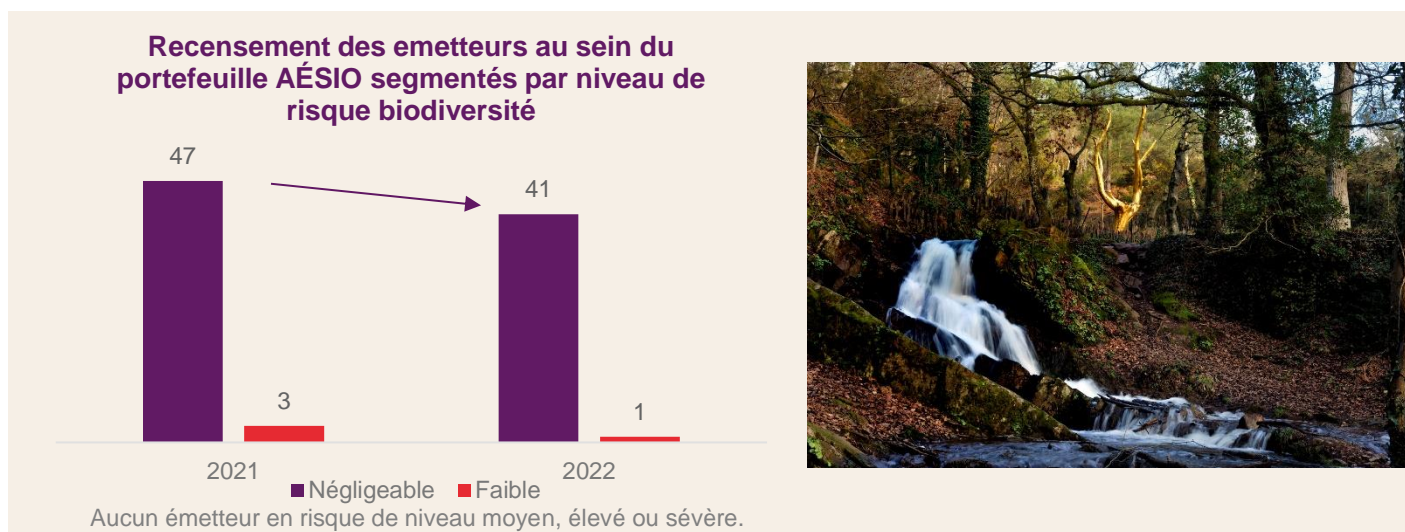
Nous utilisons la méthodologie Sustainalytics afin de nous informer sur la manière dont les entreprises gèrent l'impact de leurs activités et de celle de leurs fournisseurs sur les terres, les écosystèmes et la faune. De nombreuses thématiques sont étudiées comme la conservation et la réhabilitation des terres, la gestion des forêts, ainsi que la protection des écosystèmes.

#### Risques de la biodiversité sur nos investissements

En moyenne, les risques liés à la biodiversité ont une part non gérable très faible, la majorité des entreprises potentiellement exposées pouvant contrôler ce risque en mettant en place des bonnes pratiques (certifications, transparences) ou en abandonnant certaines activités dans des zones protégées.

Cette thématique du risque biodiversité est pertinente pour 42 émetteurs du portefeuille, soit moins de 10% des encours, avec une quasi-totalité (41 sur 42) d'entreprises exposées à un risque considéré par Sustainalytics comme négligeable. Seul un émetteur a une gestion faible du risque, liée à l'utilisation des terres et biodiversité. Cette évaluation est reproduite sur la chaîne d'approvisionnement et le résultat est similaire avec seulement 17 émetteurs concernés par un risque, dont 14 avec un risque négligeable et 3 avec un risque faible.

**Ainsi, l'exposition au risque de biodiversité du portefeuille AÉSIO apparaît comme très faible**, avec une bonne orientation de cet indicateur par rapport à l'année 2021 (42 émetteurs concernés par un risque biodiversité à minima négligeable à fin 2022 contre 50 l'année précédente).



#### Risques de nos investissements sur la biodiversité

L'analyse de l'impact de l'activité des sociétés que nous finançons sur la biodiversité permet de compléter le second volet de l'analyse de double matérialité. Les secteurs les plus concernés sont les hydrocarbures (conventionnels et non-conventionnels), les fourrures et cuirs, les pesticides, l'huile de palme, et les organismes génétiquement modifiés.



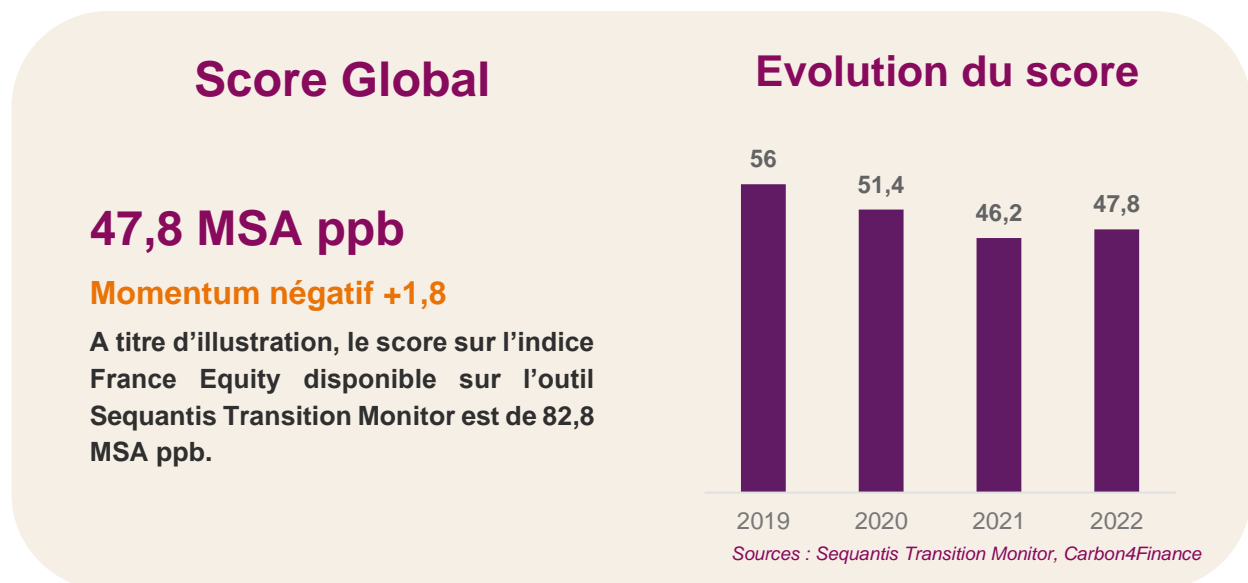
L'exposition d'AÉSIO à ces entreprises au 31/12/2022 est de **43M€ soit 5,5% de l'encours obligatoire étudié par Sustainalytics**. Notons que la plupart des émetteurs ne divulguent pas d'informations précises sur leur exposition, et que les chiffres se reposent de ce fait le plus souvent sur des estimations par les fournisseurs de données.

### 7.2.2. Impact de notre portefeuille obligatoire direct au 31/12/2022 sur l'abondance des espèces

Cet impact sur la biodiversité est mesuré en MSA.ppb, traduction chiffrée de la perte d'abondance moyenne des espèces sur une surface normalisée, développé par Carbon4Finance en partenariat avec CDC Biodiversité. Cet indicateur est construit sur la base du MSA.km<sup>2</sup> qui estime l'impact destructeur de nos investissements sur une surface naturelle normalisée (une unité de MSA.km<sup>2</sup> représente une surface d'un km<sup>2</sup> totalement artificialisée par rapport à son état naturel). L'indicateur MSA s'analyse sous deux prismes temporels et deux milieux naturels :

- **Score statique** : quel est l'impact cumulé sur la biodiversité de l'entreprise depuis le début des mesures ?
- **Score dynamique** : quel est l'impact de l'entreprise sur l'état des espaces naturels sur l'exercice en cours ?
- **Score en milieu aquatique**
- **Score en milieu terrestre**

Ces scores sont ensuite normalisés temporellement et spatialement pour obtenir l'indicateur du MSA.ppb.



Notre impact sur l'abondance des espèces est évalué à 47,8 parts de MSA par milliardième de la surface du globe. L'impact est majoritairement statique avec 58,4 MSA.ppb sur la surface terrestre et 4,3 sur la surface aquatique.

### **7.3. Perspectives**

---

Les travaux se poursuivront en 2023 avec la recherche de nouvelles thématiques d'investissement sur le capital naturel (forêts, océans, montagnes...) et la sélection de fonds thématiques cotés (OPC) afin de renforcer notre impact positif sur l'environnement. De plus, les problématiques du climat et le caractère social des investissements seront au cœur des formations des équipes en charge du pilotage de la gestion des actifs.

## 8. DEMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE DANS LA GESTION DES RISQUES

---

La politique d'investissement d'AÉSIO Mutuelle se veut prudente afin de garantir une préservation optimale du patrimoine de la mutuelle.

Depuis quelques années, le réchauffement climatique ainsi que les enjeux sociaux et les pratiques d'entreprises sont à l'origine d'un changement significatif du périmètre des risques liés aux investissements. Désormais, trois nouvelles typologies de risques liés à ces problématiques sont apparues. Dans ce cadre, AÉSIO Mutuelle a adopté la terminologie des risques proposée par la [TCFD](#).

Ces risques sont classés en 3 catégories : **Physique**, **Transition** et **Contentieux**.



**Risque Physique** : ce sont les risques associés aux impacts physiques du changement climatique sur les activités des entreprises, résultant, par exemple, de températures extrêmes, d'inondations, de tempêtes ou d'incendies de forêts. Ces risques peuvent être chroniques (hausse de la température) ou ponctuels (cyclones, séismes, etc.).



**Risque de Transition** : les risques liés à la transition vers une économie bas carbone par exemple, des changements de politique, de technologie ou d'offre et de demande dans certains secteurs. Le secteur du pétrole est régulièrement mis en avant comme étant le secteur le plus exposé au risque de transition.



**Risque de Contentieux** : il s'agit du risque associé aux controverses, à l'image et à la corruption. Etroitement liés avec la responsabilité de l'entreprise, ces enjeux sont susceptibles de concerner l'environnement mais également les pratiques d'entreprise au sens large. Ce risque par nature difficile à apprécier est évalué au regard des controverses générées par l'entreprise.

Le processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques repose sur l'utilisation des scores ESG du fournisseur de donnée Sustainalytics renforcée par des estimations de la VAR climatique par MSCI.

- **La note de risque ESG Sustainalytics** nous renseigne sur le degré du risque non géré par les sociétés. Les entreprises sont notées sur une échelle de 0 (risque inexistant) à 100 (risque maximal).
- **La VAR climatique MSCI** nous renseigne sur l'estimation financière théorique d'une dépréciation de nos actifs en l'occurrence de risque physique et de transition.

Qu'est-ce qu'une entreprise à risque intense ?



Les entreprises à risque intense opèrent pour la plupart dans le secteur du pétrole et du gaz mais n'ont pas de plan transition énergétique robuste. Le risque de transition est particulièrement important sur ces sociétés avec un risque opérationnel élevé.

### Qu'est-ce qu'une entreprise à opportunité forte ?

Les entreprises à empreinte carbone faible sont des opportunités d'investissement grâce à leurs risques de transition faible et leurs effets, parfois positifs, sur l'environnement. Le secteur financier est souvent situé dans ce cadran d'opportunités, grâce à de faibles émissions et un score de transition énergétique robuste.

#### 8.1.1. Fréquence de suivi des risques

AÉSIO Mutuelle intègre depuis plusieurs années des critères ESG à sa gestion d'actifs, à l'initiative de sa Commission Financière. En 2023, le renforcement de l'intégration des facteurs ESG dans la gestion des risques est plus que jamais indispensable, plus particulièrement si l'on considère l'accroissement des risques principalement climatiques sur les actifs financiers. C'est pourquoi les équipes de gestion des actifs se sont mobilisées sur l'exercice 2022 pour structurer cette intégration afin d'affiner son suivi.

Chaque trimestre, nos équipes ciblent les sociétés en portefeuille avec une VAR climatique importante et un score de risque ESG Sustainability élevé. Des études sont réalisées en interne et des discussions sont menées avec nos sociétés de gestion afin de comprendre les enjeux et décider ou non de retirer l'émetteur du portefeuille d'investissement.

Sur l'année 2022, AÉSIO Mutuelle a renforcé ses liens avec des prestataires reconnus (Sustainability, Sequantis, Bloomberg) afin d'évaluer efficacement le risque ESG de son portefeuille d'actifs. Toutefois, il n'existe pour le moment que très peu d'estimation quantitative du risque de gouvernance. Nos équipes restent en veille afin d'intégrer au plus vite ce facteur dans la gestion du risque.

#### 8.1.2. Estimation quantitative de l'impact financier des principaux risques ESG (point e du 8<sup>ème</sup> paragraphe de la partie III de la LEC)

AÉSIO mutuelle a estimé quantitativement les **principaux risques environnementaux** grâce à la plateforme Sequantis Transition Monitor. Les données présentées dans cette partie ont été calculées avec l'intégralité du portefeuille d'actif de la mutuelle en valeur de marché en date du 31/12/2022. Le périmètre utilisé est présenté avec et sans transparence (pour référence).

Dans cette estimation, le scénario retenu est le **RCP 8,5 (« Business As Usual »)** avec un horizon d'observation du niveau de risque à 2030 (échéance la plus proche de notre durée moyenne obligataire).

Tableau 1 : Principales catégories de risques physiques identifiés sur le portefeuille AÉSIO et impacts (RCP 8,5 2030)

Fréquence	Evènements et ordre de grandeur des impacts financiers	Horizon de temps	Chocs (%)	Principaux secteurs
Régulière	Hausse du niveau des mers : espaces côtiers menacés - Perte de CA pour les établissements côtiers - Dépréciation des biens immobiliers	2030	0,16%	Immobilier, industrie manufacturière
	Cours d'eaux en cru, inondations - Interruption des processus de production - Déplacement de population et perte de CA		0,29%	
	Cyclones - Interruption des processus de production - Déplacement de population et perte de CA		0,13%	

\*Source : outil de modélisation Sequantis Transition Monitor et Climafin

La dépréciation théorique provoquée par l'occurrence aléatoire des principaux risques physiques (hausse du niveau des mers, crues, cyclones...) représente 0,58% de la valeur totale de nos actifs (1 952 804 703€) soit **11,3 M€ d'impact en valeur absolue** (estimation légèrement revue à la baisse en cas de transparisation avec un impact de 0,56%). Le secteur de l'immobilier contribue le plus significativement avec 1/3 du total de l'impact (0,22%) et le secteur géographique français représente plus de la moitié du risque (0,42%).

Tableau 2 : Exemple de risque de transition (impacts quantitatifs non disponibles)

Type	Evènements	Horizon d'apparition	Secteurs
Réglementaire	Renforcement des obligations de reporting et d'émission Régulation de certains produits et services	Court terme	Marrons
Technologique	Substitution de produits et services à faible émission Echec de commercialisation de nouvelles technologies	Immédiat	Tous
Marché	Changement de comportement des consommateurs à la suite d'une prise de conscience sur l'aspect ESG Augmentation du coût des matières premières (bois, cobalt, lithium...)	Immédiat	Marrons principalement

Tableau 3 : Exemples de risques de contentieux (impacts quantitatifs non disponibles)

Type	Evènements	Horizon d'apparition	Secteurs
Contentieux	Risque de catastrophe industrielle : pollution à grande échelle (marée noire, déversement de produits chimiques, fuites...)	Aléatoire	Pétrole, Gaz, Chimie
	Risque d'intoxication des consommateurs ou de négligence d'effets secondaires via l'utilisation de produits (pesticides par exemple) entraînant des maladies à grande échelle		Industrie agroalimentaire chimie et santé
	Risque de malversation financières (fraudes comptables et fiscales, abus de biens sociaux, corruption...)		Tous

Concernant les risques sociaux et de gouvernance, l'offre de fournisseurs de données afin de quantifier ces risques est limitée. A ce stade de l'analyse des risques, nous avons utilisé la plateforme Sustainability afin de cibler les entreprises et le % d'encours qu'elles représentent dans nos actifs, ayant un risque de gouvernance et un risque de capital humain jugés fort et sévère. Cette partie est calculé sur notre portefeuille total mais les données sont disponibles uniquement pour nos titres obligataires en direct, soit 739 M€ ou 38% de nos actifs totaux.

Nature du risque	Nombre d'entreprises	% du total d'actif
Score de risque net lié à la gouvernance supérieure à 6 (fort à sévère) (risque brut d'exposition – risque géré par l'entité)	0	0
Score de risque net lié au capital humain supérieur à 6 (fort à sévère)	0	0

### 8.1.3. Estimation approfondie des risques liés au changement climatique

Les données présentées dans cette partie ont été calculées avec l'intégralité du portefeuille d'actifs de la mutuelle en valeur de marché en date du 31/12/2022, non transpirés. L'outil utilisé est MSCI et le taux de couverture sur l'intégralité des actifs est de 37%. Cette sous partie répond aux informations demandées au B du 8° du III de l'article 29 de la loi relative à l'énergie et au climat concernant l'utilisation de plusieurs scénarios afin de modéliser et d'estimer l'impact quantitatif sur les actifs.

AÉSIO mutuelle s'est appuyé sur les modèles et les scénarios existants sur la plateforme MSCI avec comme sélection :

- Une modélisation sous **modèle REMIND avec un objectif 2°C** en transition ordonnée SSP2
- Une modélisation sous **modèle REMIND avec un objectif 2°C** en transition désordonnée SSP2

Ces estimations sont accompagnées d'une modélisation MSCI des risques physiques avec un scénario agressif.

Afin de présenter des informations complètes, nous avons également intégré au rapport l'intégralité des scénarios disponibles sur l'outil MSCI pour évaluer la fourchette des CVAR disponibles selon le scénario et le modèle.

### Présentation synthétique de la méthode

Les entreprises seront soumises à une multitude de nouveaux risques dans un avenir proche. Une météo extrême peut entraîner des dégâts considérables sur les actifs physiques des sociétés voire une remise en question de la pérennité de leurs activités. La VAR climatique MSCI nous permet d'avoir une estimation quantitative de ces dépréciations en actualisant aujourd'hui les potentielles pertes de demain. Le modèle MSCI CVAR intègre également les opportunités liées à la transition énergétique (une entreprise exerçant dans le secteur de l'automobile pourrait bénéficier de revenus supplémentaires en commercialisant des solutions pour la transition).

Le tableau suivant présente les différents résultats de dépréciation d'actifs selon plusieurs scénarios, d'après des calculs réalisés sur la plateforme MSCI. Plusieurs modèles sont disponibles et chacun peut être utilisé avec une série d'hypothèses de réchauffement climatique. **La fourchette de risque est comprise entre -1,06% et -6,97%.**

Scénarios SSP et modèles IAM	Intensité du choc sur le risque physique		Risque de transition	Choc total Moyen	Choc total Agressif
	Choc Moyen	Choc Agressif			
GCAM   2°C   SSP1	-1,06%	-3,81%	0,00%	-1,06%	-3,81%
GCAM   2°C   SSP2			-0,03%	-1,09%	-3,84%
GCAM   2°C   SSP4			-0,20%	-1,26%	-4,01%
GCAM   2°C   SSP5			-0,10%	-1,16%	-3,91%
IMAGE   2°C   SSP1			0,00%	-1,06%	-3,81%
IMAGE   2°C   SSP2			-0,23%	-1,29%	-4,04%
REMIND   1,5°C   SSP2   ORDERLY			-1,22%	-2,28%	-5,03%
REMIND   1,5°C   SSP2   DISORDERLY			-3,16%	-4,22%	-6,97%
REMIND   2°C   SSP2   ORDERLY			-0,24%	-1,30%	-4,05%
REMIND   2°C   SSP2   DISORDERLY			-0,57%	-1,63%	-4,38%
REMIND   3°C   SSP2   Hot House World			-0,23%	-1,29%	-4,04%

#### 8.1.4. Estimation des risques liés à la biodiversité

Les risques liés à la biodiversité sont présentés dans la section biodiversité.

## **9. NOTRE POLITIQUE D'EXCLUSIONS SECTORIELLES**

---

Conformément aux valeurs de la mutuelle et à la politique ESG, les exclusions sont centrées sur les thématiques du secteur de l'Énergie, de l'agriculture, de la Santé, des armements et des paradis fiscaux.

### **9.1.1. Thématique du Secteur de l'Énergie**

Sont exclus :

- Les producteurs de charbon thermique, dès le premier euro de chiffre d'affaires
- Les entreprises ne respectant pas les seuils de la Global Coal Exit List établis par l'ONG Urgewald n'ayant pas fait l'objet d'une démarche d'alignement sur une trajectoire « Well-below 2°C » ou « 1,5°C » validée par l'initiative « Science-based Target »
- Les entreprises dont la production d'hydrocarbures non-conventionnels représente plus de 25% de la production totale d'énergie fossile, dont plus de 5% du chiffre d'affaires est lié aux hydrocarbures non-conventionnels ou ayant rendu publique une décision d'investissement sur de nouveaux projets d'exploitation pétrolière ou gazière en zone Arctique après le 1er juillet 2022.

### **9.1.2. Thématique Agriculture**

Sont exclus :

- Huile de palme : les producteurs et distributeurs dont le chiffre d'affaires est supérieur à 10% sur l'huile de palme

### **9.1.3. Thématique Santé et Addiction**

Sont exclus :

- Tabac : Les producteurs de tabac (dès le premier euro de chiffre d'affaires) ainsi que les distributeurs dont le tabac représente plus de 5% du chiffre d'affaires.
- Jeux de hasard : Les entreprises dont le chiffre d'affaires lié aux jeux de hasard ou les casinos dépasse 10%.
- Pornographie : Les entreprises dont l'activité principale est la production de contenu pornographique.

- Alcool : les entreprises dont la part du chiffre d'affaires issue de la production d'alcool est supérieure à 20%.

#### **9.1.4. Thématique des armements**

Sont exclus :

- Dans le respect des accords d'Ottawa, Oslo et Paris, les entreprises impliquées dans la fabrication de mines anti-personnel, de bombes à sous-munitions et d'armes chimiques, ainsi que la fabrication des éléments clés pour l'assemblage et le fonctionnement desdites armes.

#### **9.1.5. Thématique des paradis fiscaux**

Sont exclues toutes les entreprises dont le siège social figure sur la liste noire des paradis fiscaux du conseil de l'UE. Les entreprises figurant sur la liste grise sont autorisées mais sujettes à surveillance.

La liste noire des paradis fiscaux de l'Union européenne était la suivante à l'issue de la dernière révision : les Samoa américaines, les Fidji, Guam, les Palaos, le Panama, le Samoa, Trinité-et-Tobago, les Iles Vierges américaines et le Vanuatu.

La liste grise de l'Union européenne sur laquelle figurent les Etats qui se sont engagés à mettre en œuvre les principes de bonne gouvernance fiscale et ont entamé des réformes en ce sens est, quant à elle, complétée pour y intégrer la Russie, le Belize, Israël, la Tunisie, le Vietnam, les Bahamas, les Bermudes, Montserrat, les Iles Vierges britanniques et les Iles Turks-et-Caïcos. Elle compte désormais 25 Etats ou territoires.

# LEXIQUE

---

## Charbon thermique

Charbon utilisé pour la production d'énergie par opposition au charbon métallurgique utilisé dans le processus de fabrication de l'acier, qui lui n'a pas actuellement de solution de substitution.

## Controverse

Débat qui survient au sujet d'un litige entre une entreprise et une de ses parties prenantes (clients, fournisseurs, salariés, investisseurs, régulateur...) concernant les domaines Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance.

## CSRD

Corporate Sustainability Reporting Directive. Cette nouvelle directive de reporting extra-financier remplace la NFRD à partir de 2024. Elle concernera plus d'entreprises, et de manière plus exigeante.

## ESG

Nature des critères extra-financiers utilisés pour mesurer le degré de responsabilité sociale d'un investissement. Il s'agit de critères que l'on regroupe sur trois thématiques et qui sont utilisés en complément de critères financiers pour prendre en compte :

- La dimension environnementale (E)
- La dimension sociale (S)
- La dimension de gouvernance (G)

## EVIC

Enterprise Value Including Cash. Il s'agit de la somme de la capitalisation boursière d'une entreprise et de ses dettes. Cette valeur permet de rendre compte des encours finançant une entreprise, en fonds propres ou en dette.

## FFBP

Initiative lancée dans le cadre de la COP 15 faisant appel aux principes de la Convention sur la Diversité Biologique, visant à mettre les activités financières au service de la restauration de la biodiversité et des écosystèmes. Afin de protéger les ressources naturelles, les signataires de l'engagement « finance for biodiversity pledge » doivent prendre 5 mesures :

- Collaboration et partage des connaissances en matière de bonnes pratiques et de finance durable

- Engagement auprès des entreprises, en intégrant la biodiversité à leurs critères ESG – environnementaux, sociaux et gouvernance
- Évaluation de l'impact de leurs activités financières sur l'environnement
- Fixation d'objectifs qui doivent être publiés
- Effectuer avant 2025 un compte rendu public de tout ce qui précède

## Forçage radiatif

D'après la définition du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), le forçage radiatif est « l'équilibre entre le rayonnement solaire entrant et les émissions de rayonnements infrarouges sortant de l'atmosphère ».

## GCEL

La Global Coal Exit List (GCEL) publiée par Urgewald et 40 autres organisations dont Reclaim Finance fournit des données détaillées sur 1030 entreprises et environ 1800 filiales opérant le long de la chaîne de valeur du charbon thermique

## GES

Les gaz à effet de serre, ou GES, sont des gaz qui absorbent une partie des rayons solaires en les redistribuant sous la forme de radiations au sein de l'atmosphère terrestre, phénomène appelé effet de serre.

## ISR

Investissement Socialement Responsable. Il s'agit d'un placement qui vise à concilier les valeurs de l'investisseur et la recherche d'un rendement pour ses placements.

## NFRD

Non Financial Reporting Directive, ou Directive européenne sur le reporting extra-financier, créée en 2017, qui a introduit l'obligation du reporting extra-financier pour les entreprises de plus de 500 salariés ayant leur siège dans l'un des pays de l'Union européenne. Son application en France a pris la forme de la DPEF, Déclaration de Performance Extra-Financière.

## NZAOA

La Net Zero Asset Owner Alliance est un groupe international d'investisseurs ayant pris l'engagement d'assurer la transition de leur portefeuille d'investissements vers une neutralité carbone d'ici 2050. L'Alliance fonde ainsi son action sur une volonté de mise en œuvre de l'Accord de Paris, conformément également au consensus international visant à s'assurer que l'augmentation de la température globale ne dépasse pas 1,5°C.



## Obligations vertes

Une obligation verte est un emprunt émis sur le marché par une entreprise ou une entité publique auprès d'investisseurs pour lui permettre de financer ses projets contribuant à la transition écologique (énergies renouvelables, efficacité énergétique, gestion durable des déchets et de l'eau, exploitation durable des terres, transport propre et adaptation aux changements climatiques...), plus particulièrement les investissements en infrastructures. Elle se distingue d'une obligation classique par un reporting détaillé sur les investissements qu'elles financent et le caractère vert des projets financés.

## PRI

Principes de l'Investissement Responsable émanant d'une initiative des Nations Unies en 2006. Les PRI encouragent les signataires à respecter six objectifs fondamentaux :

- Prendre en compte les questions ESG dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissements,
- Être des investisseurs actifs et intégrer les questions ESG dans leurs politiques et pratiques d'actionnaires,
- Demander aux entités dans lesquelles le signataire investit de publier des informations appropriées sur les questions ESG,
- Favoriser l'acceptation et l'application des Principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs,
- Travailler ensemble pour accroître l'efficacité des signataires dans l'application des Principes,
- Rendre compte individuellement de ses activités et de ses progrès dans l'application des Principes.

## SERVICES ECOSYSTEMIQUES

La notion de service écosystémique renvoie à la valeur (monétaire ou non) des écosystèmes, voire de la nature en général, en ce sens que les écosystèmes fournissent à l'humanité des biens et services nécessaires à leur bien-être et à leur développement.

## SFDR

Sustainable Finance Disclosure Regulation. Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité, qui impose une classification des produits financiers afin de permettre aux investisseurs de comparer plus facilement les stratégies d'investissement durable actuellement disponibles au sein de l'Union européenne.

Il s'applique à tous les acteurs des marchés financiers et aux conseillers financiers établis dans l'UE, ainsi qu'aux gestionnaires ou conseillers en investissement établis en dehors de l'UE, qui leurs produits à des clients de l'UE.

## TCFD

La Task Force on Climate Related Financial Disclosures (Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat) ou TCFD définit des recommandations concernant la publication, à destination des investisseurs, d'informations par les entreprises sur leur gouvernance et leurs actions pour réduire leurs risques liés au changement climatique.

